



Votre gouvernement local

Guide des résidents sur les services,
les rôles et la bonne gouvernance

Mars 2026

Table des matières

Introduction	1
• Comment utiliser ce guide	2
• Glossaire des termes municipaux courants	3
Partie I : Comprendre votre municipalité : faits en bref pour les résidents	4
• Les 10 choses à savoir sur votre conseil municipal	4
• Qui contacter pour quoi	6
• Comment interagir de manière respectueuse avec votre municipalité	9
• Questions fréquemment posées par les résidents	11
• Vous êtes nouveau dans la communauté ? Ce qu'il faut savoir au cours de vos 30 premiers jours	14
Partie II : Comprendre votre municipalité	16
• Pourquoi votre administration locale est-elle importante ?	16
• Que font les municipalités ?	17
• Les niveaux de gouvernement au Canada	18
Partie III : Comment votre municipalité est-elle gouvernée ?	21
• Gouvernance et administration	21
• Les rôles dans votre municipalité	22
• Comment les décisions municipales sont-elles prises ?	24
• Comprendre les règlements municipaux	25
• Réunions du conseil et participation du public	26
Partie IV : Signalement de problèmes, plaintes et surveillance	27
• Signaler des problèmes et rester informé	27
• Application des règlements municipaux : Ce que les municipalités peuvent et ne peuvent pas faire	29
• Appels : Lorsque vous n'êtes pas d'accord avec une décision	30
• Plaintes, commissaires à l'intégrité et organismes de surveillance	30

Partie V : Finances municipales, services et croissance communautaire	32
• Services municipaux, impôts fonciers et budgets	32
• Évaluation foncière : Comment la valeur de votre maison est-elle déterminée ?	34
• Comprendre votre facture de services publics : Eau, eaux usées et eaux pluviales	36
• Planification et développement : Comment les communautés se développent	37
Partie VI : Transparence, accès et droits des résidents	38
Accès à l'information : Ce que les résidents doivent savoir	38
Ce que les municipalités ne peuvent pas faire légalement	39
Partie VII : S'engager dans la démocratie locale	40
Élections, vote et candidature	40
Renforcer la démocratie locale en tant que résident	41
Comment s'impliquer dans votre communauté	42
Mythes et réalités : Comment fonctionne vraiment votre gouvernement local	43
Message de clôture : Renforcer la démocratie, ensemble	46
Annexes	47
Annexe « A » : Contexte municipal dans le nord et les territoires	47
Annexe « B » : Explication du système de gouvernement municipal à deux niveaux	48
Annexe « C » : Organismes de surveillance et outils de responsabilisation	49
Annexe « D » : Structures municipales spécifiques à l'Ontario	50

Note sur la terminologie : Dans ce document, certains termes sont utilisés de manière générique afin de refléter la diversité des structures municipales à travers le Canada. Les titres tels que maire, préfet ou président peuvent varier selon la province ou le territoire, mais les rôles et responsabilités demeurent essentiellement les mêmes.

Afin d'alléger le texte, le masculin est utilisé à titre générique et inclut le féminin.

Introduction

Les gouvernements locaux offrent bon nombre des services dont dépendent les résidents au quotidien, mais beaucoup de gens ne savent pas comment fonctionnent les municipalités ni où trouver de l'information à leur sujet.

Le présent guide fournit des explications claires et pratiques pour aider les résidents à comprendre le fonctionnement de leur municipalité, les services qu'elle offre et la manière de s'impliquer de façon constructive lorsqu'ils ont des questions ou des préoccupations.

Vous y trouverez des descriptions claires, des exemples utiles et des tableaux simples qui expliquent des sujets clés tels que le signalement de problèmes, la participation aux réunions du conseil municipal, la compréhension des règlements municipaux, l'impôt, la planification, la budgétisation et la croissance des communautés. L'objectif est de vous donner la confiance nécessaire pour naviguer facilement dans l'administration locale.

Comme les responsabilités municipales varient d'une région à l'autre du Canada, des notes tout au long du guide soulignent les différences entre les règles provinciales et territoriales et indiquent quand il faut consulter la législation municipale ou provinciale pour obtenir des détails spécifiques. La compréhension de ces fondements, ainsi que des rôles du conseil municipal, du personnel et des résidents, renforce la transparence, instaure la confiance et favorise une démocratie locale respectueuse.

Un principe clé de gouvernance à connaître dès le départ

Dans les municipalités canadiennes, le rôle du conseil municipal consiste à établir les politiques, à approuver les budgets et à prendre des décisions collectivement.

Le seul employé du conseil municipal est le la direction générale (DG), également appelé directeur municipal ou SAO dans certaines juridictions. Le DG supervise l'ensemble du personnel municipal et les opérations quotidiennes.

Le conseil municipal ne gère pas le personnel et ne dirige pas les opérations quotidiennes.



Comment utiliser ce guide

Ce guide est conçu pour aider les résidents à comprendre le fonctionnement de leur municipalité, où trouver des informations et comment s'engager de manière respectueuse. Voici comment en tirer le meilleur parti :

- **Commencez par la [partie I : Faits en bref](#)** : un aperçu simple des rôles de chacun, du processus décisionnel et des instances auxquelles signaler les problèmes.
- **Utilisez les tableaux « Qui contacter pour quoi »** : ils indiquent de manière générale quel service, quel responsable ou quel processus traite chaque type de préoccupation.
- **Recherchez les icônes et les infographies** : elles mettent en évidence les idées clés, les définitions, les processus décisionnels et ce que les municipalités peuvent et ne peuvent pas faire.
- **Consultez la section « Questions courantes » lorsque quelque chose ne vous semble pas clair** : déneigement ? Taxes ? Permis ? Réseaux sociaux ? Cette section explique le « pourquoi » des processus municipaux.
- **Consultez la [partie VII](#) si vous souhaitez vous impliquer** : apprenez comment participer aux réunions, aux consultations, aux élections et aux initiatives communautaires.

Comment ce guide s'applique-t-il à l'ensemble du Canada ?

Ce guide explique le fonctionnement des gouvernements locaux dans la plupart des municipalités canadiennes, en utilisant un modèle de gouvernance standard où le conseil municipal gouverne collectivement et où l'administration est dirigée par un la direction générale.

Les structures et les responsabilités municipales peuvent varier selon la province ou le territoire. Par exemple, certaines juridictions ont des gouvernements à deux niveaux, des responsabilités de service différentes ou des pouvoirs supplémentaires prévus par la loi, comme les pouvoirs étendus du maire dans certaines régions de l'Ontario.

Lorsque des différences significatives existent, elles sont signalées tout au long du guide. D'autres exemples de variations provinciales, territoriales et structurelles sont inclus dans les annexes afin de fournir un contexte sans compliquer excessivement le contenu principal.

Pour obtenir des informations spécifiques à leur communauté, les résidents sont invités à consulter le site web officiel de leur municipalité ou à contacter le ministère provincial ou territorial responsable des affaires municipales, qui fournit des informations en langage clair sur le fonctionnement des gouvernements locaux dans cette juridiction.

Les règles locales peuvent varier. Le site web de votre municipalité est généralement la source la plus fiable et la plus accessible pour obtenir des informations précises et à jour.

Glossaire des termes municipaux courants

Voici quelques termes clés que vous trouverez tout au long de ce guide.

- **Évaluation** : Valeur attribuée à votre propriété par une autorité d'évaluation provinciale. Les municipalités utilisent cette valeur pour calculer les impôts, mais ne la fixent pas.
- **Budget équilibré** : Obligation légale pour les municipalités de percevoir chaque année des recettes suffisantes pour couvrir leurs frais de fonctionnement. Les municipalités ne peuvent pas être en déficit.
- **Règlement municipal** : Loi locale adoptée par le conseil municipal qui s'applique uniquement au sein de la municipalité (par exemple, bruit, stationnement, zonage ou normes immobilières). **Note : Au Nouveau-Brunswick, le terme « arrêté municipal » est souvent utilisé pour désigner ce type de règlement.**
- **La direction générale / directeur municipal** : Le plus haut responsable de la municipalité et seul employé du conseil municipal. Le directeur général supervise tous les services et met en œuvre les décisions du conseil municipal.
- **Budget d'investissement** : Partie du budget municipal qui finance les actifs importants et à long terme tels que les routes, les bâtiments, les réseaux d'approvisionnement en eau et les équipements. **Note : La terminologie peut varier selon les provinces et les administrations municipales. Les expressions « budget d'immobilisations », « budget capital » ou d'autres variantes peuvent être utilisées pour désigner le capital budget.**
- **Séance à huis clos** : Partie d'une séance du conseil qui est fermée au public pour des raisons juridiques spécifiques, telles que des questions de personnel, des conseils juridiques ou des négociations foncières.
- **Résolution/motion du conseil** : Décision officielle prise par le conseil lors d'un vote lors d'une réunion officielle.
- **Délégation** : Résident ou groupe qui se présente devant le conseil pour s'exprimer sur une question spécifique, conformément aux règles et aux délais établis.
- **Loi habilitante** : Lois provinciales ou territoriales qui définissent ce que les municipalités peuvent et ne peuvent pas faire.
- **Exercice financier** : Période de 12 mois utilisée pour l'établissement du budget et la présentation des rapports financiers. Pour la plupart des municipalités, elle s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- **Gouvernance** : Rôle du conseil municipal dans l'établissement des politiques, des orientations et des priorités de la municipalité.
- **Commissaire à l'intégrité** : Agent indépendant (le cas échéant) qui enquête sur les plaintes concernant la conduite des élus en vertu d'un code de conduite.
- **Taux du millième (taux d'imposition)** : Taux utilisé pour calculer les impôts fonciers. Il est appliqué à la valeur imposable des biens immobiliers afin de générer des recettes fiscales.
- **Motion** : Proposition présentée par un membre du conseil municipal pour être débattue et votée.
- **Budget de fonctionnement** : Partie du budget qui finance les services quotidiens tels que le déneigement, le personnel, les services publics, les loisirs et les services d'urgence.
- **Consultation publique** : Processus utilisé par les municipalités pour recueillir l'avis des résidents avant de prendre des décisions concernant les politiques, les budgets ou les grands projets.
- **Quorum** : Nombre minimum de membres du Conseil devant être présents pour que celui-ci puisse légalement mener ses activités.
- **Réserve / Fonds de réserve** : Somme d'argent mise de côté pour couvrir des dépenses futures, des urgences ou le remplacement d'infrastructures importantes.
- **Demande de service (311 / Portail de signalement)** : Moyen officiel utilisé par les résidents pour signaler des problèmes tels que des nids-de-poule, des lampadaires, des plaintes pour nuisance sonore ou le non-ramassage des ordures.
- **Plan stratégique** : Plan à long terme approuvé par le conseil municipal qui définit les objectifs, les priorités et l'orientation de la communauté. Il guide le travail du personnel et les décisions budgétaires.
- **Prélèvement fiscal** : Montant total des recettes fiscales foncières que la municipalité doit percevoir pour financer ses services.
- **Gouvernement à deux niveaux** : Système municipal dans lequel les responsabilités sont partagées entre un niveau supérieur (région ou comté) et des municipalités de niveau inférieur.
- **Zonage** : Règles qui contrôlent l'utilisation des terrains, par exemple l'emplacement des maisons, des commerces ou des industries.

Partie I : Comprendre votre municipalité : faits en bref pour les résidents

Cette section est conçue comme un aperçu autonome que les municipalités peuvent partager indépendamment avec les résidents, les nouveaux membres de la communauté ou les groupes consultatifs. Elle fournit un aperçu clair du fonctionnement de votre municipalité, des rôles de chacun, du processus décisionnel et des ressources disponibles pour obtenir de l'aide.

Les 10 choses à savoir sur votre conseil municipal

Les gouvernements locaux ont une incidence plus importante sur votre vie quotidienne que tout autre niveau de gouvernement. Les dix principes suivants mettent en évidence la manière dont le conseil municipal prend ses décisions, le rôle de l'administration et la manière dont les résidents peuvent s'impliquer efficacement.

Voici les **10 principes** que chaque résident devrait connaître sur le fonctionnement de son conseil municipal.

Principe clé	Explication
1. Les municipalités fonctionnent selon les lois provinciales/territoriales	Les villes, les villages et les municipalités rurales doivent respecter les règles énoncées dans les lois provinciales ou territoriales. Ces lois définissent le mode de fonctionnement du conseil municipal, la procédure d'approbation des budgets, les services que les gouvernements locaux peuvent fournir et les limites de l'autorité municipale. Les gouvernements locaux ne peuvent pas « faire tout ce qu'elles veulent » : leurs pouvoirs sont clairement définis dans la législation.
2. Le conseil municipal définit les orientations, l'administration les met en œuvre	Le conseil débat des questions, établit les politiques, adopte les règlements, approuve les budgets et définit l'orientation générale de la municipalité. Le personnel, dirigé par la direction générale (DG), met en œuvre ces décisions. Le conseil ne gère pas le personnel ni les opérations quotidiennes.
3. La direction générale est le plus haut responsable du personnel de la municipalité	Le DG est le seul membre du personnel du conseil municipal et le plus haut responsable administratif de la municipalité. Il veille à la gestion professionnelle de l'organisation en supervisant tous les services, en fournissant des conseils impartiaux et fondés sur des preuves au conseil municipal, en s'assurant du respect des lois et des règlements et en mettant en œuvre les décisions du conseil municipal. Le DG est le chef administratif de la municipalité, et non le conseil municipal.
4. Le maire/président dirige les réunions, mais pas l'ensemble du gouvernement	Dans le modèle de gouvernance standard suivi dans la plupart des provinces et territoires, le maire/président agit à titre de porte-parole de la municipalité et préside les réunions, veillant à ce que les discussions se déroulent dans le respect des règles de procédure. Il n'a pas de pouvoir exécutif à titre personnel. Les décisions sont prises collectivement par le conseil municipal, à la majorité des voix.

Principe clé	Explication
5. Les conseillers représentent la communauté	Les conseillers présentent les priorités de la communauté, discutent des options, débattent des questions et votent sur les décisions qui touchent la municipalité. Tout en écoutant les résidents, ils doivent prendre des décisions qui servent l'ensemble de la communauté, et non seulement les intérêts individuels.
6. Le conseil municipal prend les décisions en groupe	Aucun membre, y compris le maire, ne peut prendre de décisions ou donner des directives au personnel à titre individuel. L'autorité du conseil municipal n'existe que lorsque le groupe se réunit et vote ensemble. Une fois qu'une décision est prise, tous les membres sont tenus de respecter et de soutenir le résultat.
7. Les réunions du conseil sont publiques	Les ordres du jour sont publiés à l'avance, les réunions sont publiques et les décisions sont consignées pour garantir la transparence. Le conseil ne peut se réunir à huis clos que pour des raisons spécifiques autorisées par la loi, telles que des questions juridiques, des questions relatives au personnel ou des questions contractuelles confidentielles.
8. Le respect est important, en ligne et en personne	Une démocratie saine nécessite un dialogue civil et constructif. Les attaques personnelles, le harcèlement et les menaces à l'encontre des membres du conseil, du personnel ou des autres résidents sont inacceptables. Les codes de conduite s'appliquent aux élus et au personnel, et les résidents sont tenus de se comporter de manière respectueuse lorsqu'ils interagissent avec leur municipalité. Les citoyens doivent attendre de leurs élus qu'ils agissent avec respect et intégrité et qu'ils s'engagent dans un débat constructif afin de répondre de manière efficace et efficiente aux besoins de la municipalité.
9. Une bonne gouvernance repose sur des principes clairs	Une administration locale forte repose sur cinq principes : • Transparence : les décisions et les processus sont ouverts et accessibles. • Responsabilité : les élus municipaux sont responsables de leurs actions. • Intégrité : les décisions sont prises de manière éthique. • Respect : les gens se traitent mutuellement avec professionnalisme. • Clarté des rôles : le conseil gouverne, le personnel administre. Lorsque ces principes sont respectés, les résidents bénéficient d'un gouvernement local stable, fiable et équitable.
10. Votre voix façonne votre communauté	La démocratie est plus forte lorsque les résidents s'impliquent. Vous pouvez : • Contacter votre conseiller municipal. • Assister aux réunions ou regarder les retransmissions en direct. • Participer à des consultations publiques, notamment aux discussions budgétaires. • Signaler les problèmes liés aux services par les voies officielles. • Faire du bénévolat au sein de comités. • Voter aux élections municipales. Votre municipalité fonctionne mieux lorsque vous vous tenez informé et que vous vous engagez de manière respectueuse.

Qui fait quoi au sein du gouvernement local



Conseil (gouvernance)

- Établit l'orientation et les politiques
- Approuve les budgets
- Adopte les règlements municipaux
- Représente la communauté
- Relève du conseil



Direction générale (leadership administratif)

- Dirige l'ensemble du personnel
- Supervise et dirige l'ensemble du personnel municipal
- Fournit des conseils impartiaux au conseil
- Met en œuvre les décisions du conseil
- Veille au respect des lois et des politiques



Personnel (opérations)

- Assure la prestation des services quotidiens
- Entretient les routes, les réseaux d'eau et les parcs
- Examine les demandes de permis et effectue les inspections
- Gère les programmes de loisirs
- Fournit une expertise technique



Le public (voix de la communauté)

- Assiste aux réunions
- Participe aux consultations
- Signale des problèmes
- Vote aux élections
- Fournit des commentaires

Le personnel municipal rend compte au directeur général, qui est chargé de superviser et de diriger toutes les opérations administratives.

Qui contacter pour quoi

Savoir qui s'occupe de quoi dans votre municipalité peut vous éviter des frustrations et garantir que votre préoccupation soit transmise à la bonne personne dès le départ. Différents services municipaux, ainsi que les conseillers, le personnel municipal et les organismes de surveillance, jouent chacun un rôle distinct. Cette section fournit un guide simple pour vous aider à identifier rapidement où vous adresser, que vous signaliez un nid-de-poule, posiez des questions sur les règlements municipaux, recherchiez des informations sur les élections ou souleviez une préoccupation en matière de gouvernance.

Conseil rapide pour les résidents : Utilisez le portail officiel de signalement de la municipalité dans la mesure du possible. Il crée un dossier, transmet votre préoccupation au service approprié et permet d'assurer un suivi rapide.

Si votre préoccupation concerne...	Contact	Pourquoi
Problèmes liés aux services et opérations quotidiennes		
L'état des routes, les nids-de-poule, le déneigement	Portail de demandes de service / 311 / Services des opérations municipales	Ces équipes sont responsables de l'entretien des routes et de la répartition des équipes.
Coupures d'eau, drainage, problèmes d'égouts	Portail de demandes de service / 311 / Services d'eau potable et d'eaux usées	Le personnel technique diagnostique et répare les problèmes liés aux infrastructures.
Collecte des ordures, du recyclage, du compost et des déchets	Portail de demandes de service / 311 / Services de gestion des déchets	Le personnel gère les calendriers de collecte et les plaintes relatives au service.
Normes immobilières ou application des règlements	Portail de demandes de service / Application des règlements municipaux / Agents de conformité	Ces agents enquêtent et veillent au respect des règlements municipaux.
Problèmes communautaires et questions politiques		
Politiques municipales, règlements, budgets, priorités	Votre conseiller	Les conseillers municipaux établissent les politiques et représentent les intérêts de la communauté.
Nouvelles idées ou préoccupations du quartier	Votre conseiller	Les conseillers municipaux font valoir les points de vue de la communauté auprès du conseil municipal.
Gouvernance, réunions et élections		
Procédures des réunions du conseil	Greffier municipal / Services législatifs	Ils veillent à ce que les réunions se déroulent conformément aux règles juridiques et procédurales.
Ordres du jour, procès-verbaux, réunions publiques ou à huis clos	Greffier municipal	Le greffier gère tous les dossiers et processus officiels du conseil.
Élections municipales, vote, informations sur les électeurs	Greffier municipal / Bureau des élections	Ils supervisent les élections et les exigences relatives aux électeurs dans certaines provinces/territoires.

Si votre préoccupation concerne...	Contact	Pourquoi
Éthique, conduite et responsabilité		
Conflit d'intérêts présumé	Commissaire à l'intégrité (le cas échéant) ou bureau du greffier/La direction générale	Toutes les municipalités ne disposent pas d'un commissaire à l'intégrité ; le personnel peut vous conseiller sur les procédures appropriées en vertu de la législation locale.
Préoccupations relatives au code de conduite	Commissaire à l'intégrité/ médiateur (le cas échéant) ou bureau du greffier/La direction générale	En l'absence d'agents de surveillance, le personnel peut orienter les résidents vers la procédure de plainte appropriée.
Préoccupations générales relatives à la gouvernance ou aux procédures	Greffier municipal	Le greffier est responsable des processus de gouvernance, des règlements municipaux et des règles de réunion.
Planification, développement et construction		
Zonage, développement, utilisation des sols	Services de planification	Les décisions en matière d'urbanisme sont réglementées et techniques.
Permis de construire ou inspections	Services de construction / Services d'aménagement	Le personnel veille à ce que les constructions respectent les normes de sécurité et les dispositions légales.
Finances et impôts		
Les impôts fonciers ou la facturation	Services financiers	Ils gèrent les taux d'imposition, la facturation et les paiements.
Questions relatives au budget	Services financiers	Le personnel explique les plans financiers, leurs répercussions et les échéanciers.
Urgences		
Urgences mettant la vie en danger	9-1-1	Intervention immédiate en cas d'urgence policière, incendie ou médicale.
Alertes d'urgence municipales ou défaillances des infrastructures	Ligne d'urgence municipale / Alertes officielles	La municipalité coordonne les interventions urgentes en matière d'infrastructure et de sécurité publique.

- *Les noms des services et les structures de service varient selon les municipalités. Ce guide utilise des termes généraux courants.*

Conseil rapide pour les résidents : Si votre préoccupation concerne un service (routes, eau, déchets ou déneigement), c'est le personnel municipal qui s'en charge, et non votre conseiller municipal. Les conseillers municipaux peuvent soulever des questions, mais ils ne peuvent pas attribuer des tâches ni diriger le personnel

Comment interagir de manière respectueuse avec votre municipalité

Les gouvernements locaux fonctionnent mieux lorsque les résidents, les élus et le personnel municipal se traitent mutuellement avec respect. Chaque interaction, que ce soit en personne, en ligne ou au conseil municipal, contribue à façonner le ton de la vie civique. Ces principes favorisent un dialogue constructif, des processus équitables et une communauté plus saine pour tous.

Commencez par le respect – en ligne et en personne

Le personnel municipal et les élus sont des personnes qui se soucient de leur communauté. Utiliser un langage courtois, même lorsque vous êtes frustré, permet de garantir que votre préoccupation recevra une réponse équitable et rapide.

Une communication respectueuse protège également le personnel contre le harcèlement et favorise un lieu de travail sûr, ce qui est une obligation légale pour chaque municipalité.

Passez par les voies officielles

Les demandes de service doivent être suivies et traitées par le biais de systèmes appropriés, tels que le 311, les portails de service ou les contacts départementaux. Cela garantit que votre problème est transmis à la bonne équipe, qu'il est enregistré et suivi, et que les décisions restent équitables et cohérentes pour tous.

Les conseillers municipaux ne peuvent pas donner d'instructions au personnel et ne doivent pas contourner les processus officiels.

Si les informations ne peuvent être communiquées de manière informelle, les résidents peuvent choisir d'utiliser le processus d'accès à l'information de leur province ou territoire, décrit plus loin dans ce guide.

Posez des questions de manière constructive

Les processus municipaux sont guidés par la législation, les normes de sécurité, les budgets et les plans à long terme.

Au lieu de faire des suppositions ou des accusations, essayez plutôt :

- « Pouvez-vous m'aider à comprendre pourquoi... ? »
- « Quelle est la procédure pour... ? »
- « Qui est la personne à contacter pour cette question ? »

Les questions constructives permettent au personnel de donner des réponses précises et complètes.

Pourquoi les municipalités ne peuvent pas tout régler

Les municipalités jouent un rôle important dans la prestation des services locaux, mais elles ne peuvent pas tout régler. Certaines questions, telles que le maintien de l'ordre, l'évaluation foncière, les relations de travail ou les lois établies par les gouvernements provinciaux ou fédéral, ne relèvent pas de la compétence municipale.

Comprendre ces limites permet de réduire la frustration et garantit que les préoccupations sont adressées au niveau de gouvernement le mieux placé pour y répondre.

Partagez l'information de manière responsable en ligne

Les plateformes numériques diffusent rapidement l'information, mais celle-ci n'est pas toujours exacte. Avant de publier ou de partager, vérifiez vos sources, évitez les spéculations, faites attention au ton utilisé et n'oubliez pas que le personnel ne peut pas commenter les questions relatives aux ressources humaines, aux aspects juridiques ou à la protection de la vie privée. La courtoisie numérique contribue à garantir la sécurité et la productivité des canaux municipaux pour tous les utilisateurs.

Reconnaître que le personnel doit respecter les lois, les politiques et les délais

De nombreux processus (permis, planification, déneigement et budgétisation) suivent les étapes requises par la législation provinciale, les normes techniques ou les règles de sécurité. Ces délais garantissent l'équité, la transparence et la responsabilité, même lorsqu'ils prennent plus de temps que prévu.

Concentrez-vous sur les problèmes, pas sur les personnes

Les préoccupations concernant les décisions, les services ou les règlements municipaux sont légitimes, mais les attaques personnelles, le harcèlement ou le ciblage d'individus nuisent au dialogue respectueux et enfreignent les codes de conduite.

Participez de manière à renforcer, et non à affaiblir, la démocratie locale

La santé des municipalités repose sur une participation communautaire éclairée, respectueuse, ouverte d'esprit et axée sur les solutions. Assistez aux réunions, posez des questions, partagez vos commentaires et votez : ces actions renforcent le système pour tout le monde.

Partir du principe que les intentions sont bonnes : la plupart du travail municipal se fait en coulisses

Le personnel a souvent besoin de temps pour faire des recherches, coordonner les différents services ou s'assurer de l'exactitude des informations avant de répondre. La patience permet aux municipalités de fournir des informations correctes plutôt que des réponses précipitées ou incomplètes.

N'oubliez pas : nous travaillons tous vers le même objectif

Les résidents, le personnel et les conseillers municipaux veulent tous une communauté sûre, bien gérée et prospère. Un engagement respectueux crée une base de confiance et de collaboration, qui est au cœur d'une démocratie locale forte.

Conseil rapide pour les résidents : Les commentaires en ligne et les courriels sont des archives permanentes. Avant de publier, relisez votre message pour vous assurer qu'il reflète bien le ton que vous souhaitez donner.



Étude de cas : Comment un engagement respectueux a amélioré un projet de quartier

Lorsqu'un quartier d'une municipalité canadienne de taille moyenne a fait part de ses préoccupations concernant les excès de vitesse à proximité d'une école, plusieurs résidents ont contacté leur conseiller municipal, qui les a orientés vers le canal approprié pour signaler les demandes de modération du trafic.

Le personnel municipal a effectué des comptages de trafic, examiné les données de sécurité et présenté des options basées sur les normes d'ingénierie. Lors d'une réunion publique, les résidents, le personnel et le conseiller municipal ont discuté des conclusions de manière respectueuse et ont exploré ensemble des solutions.

En conséquence, le conseil municipal a approuvé :

- une nouvelle signalisation
- marquages de passage piéton rafraîchis
- un passage surélevé à l'intersection près de l'école
- une campagne de sensibilisation des résidents
- une évaluation de suivi après la mise en œuvre

Les résidents ont apprécié la transparence du processus, l'expertise du personnel et le rôle du conseiller municipal qui a su représenter les priorités de la communauté tout en respectant les procédures municipales.

Pourquoi est-ce important ?

Grâce à la collaboration constructive de tous les acteurs concernés, qui ont suivi les voies officielles, le quartier a bénéficié d'améliorations significatives en matière de sécurité, étayées par des données probantes, conformes aux politiques municipales et approuvées légalement par le conseil municipal.

Questions fréquemment posées par les résidents

De nombreuses questions posées par les résidents – concernant le déneigement, les impôts, l'aménagement ou les processus du conseil – sont tout à fait compréhensibles. Les municipalités travaillent dans le cadre de lois strictes, de normes de sécurité et d'exigences de planification à long terme qui ne sont pas toujours visibles de l'extérieur. Cette section explique les questions les plus courantes que se posent les gens et offre des réponses claires et simples pour vous aider à mieux comprendre pourquoi les processus municipaux fonctionnent comme ils le font.



Routes, neige, circulation et services quotidiens

Pourquoi le déneigement prend-il autant de temps ?

Les opérations de déneigement suivent un système de priorités basé sur la sécurité, le volume de circulation, l'accès aux urgences et les ressources disponibles. De nombreuses municipalités ont également défini des normes de service ou des plans de contrôle de la neige qui établissent des priorités et des délais d'intervention. Dans certaines communautés, ces plans peuvent être informels ou encore en cours d'élaboration, ce qui peut avoir une incidence sur le calendrier et l'établissement des priorités.

Conseil rapide pour les résidents : si votre rue semble avoir été oubliée, consultez d'abord les mises à jour municipales ou les avis de service. Les équipes chargées du déneigement et de l'entretien des routes travaillent souvent par cycles, et votre quartier est peut-être encore en attente en fonction des priorités et des normes de service.

Pourquoi la municipalité ne peut-elle pas réparer toutes les routes immédiatement ?

Les délais de réparation des routes dépendent du budget, des priorités en matière de sécurité, des travaux d'infrastructure souterraine et de la disponibilité des entrepreneurs ou du personnel. Dans de nombreuses régions, le nombre limité d'entrepreneurs, les budgets serrés et les longues distances peuvent également avoir une incidence sur la rapidité avec laquelle les réparations peuvent être effectuées.

Pourquoi les ordures ménagères ou les déchets recyclables ne sont-ils parfois pas ramassés ?

Les conditions météorologiques, les problèmes d'équipement, les poubelles bloquées ou la contamination peuvent retarder la collecte. Les itinéraires manqués sont traités en priorité le lendemain.

Conseil rapide pour les résidents : si vos déchets ou vos matières recyclables ne sont pas ramassés, signalez-le via le système officiel avant de contacter votre conseiller municipal. Cela permet d'assurer que l'équipe soit immédiatement informée.

Pourquoi la municipalité ne peut-elle pas mettre fin aux excès de vitesse dans mon quartier ?

Le contrôle de la vitesse relève de la responsabilité de la police. Les mesures de modération du trafic doivent être étayées par des études techniques et répondre à des normes de sécurité strictes. La sensibilisation du public est également un élément important du processus.

Pourquoi la municipalité ne peut-elle pas installer un panneau « Stop » là où je le souhaite ?

Les panneaux « Stop » sont installés sur la base de justifications techniques. Un emplacement inapproprié peut rendre les intersections moins sûres.

Pourquoi la municipalité ne peut-elle pas mettre fin au bruit des travaux de construction ?

Les travaux de construction sont réglementés par un règlement municipal. Les travaux effectués pendant les heures autorisées ne peuvent être légalement interrompus.

Taxes, évaluations et personnel

Pourquoi la municipalité ne peut-elle pas simplement baisser les impôts ?

Les municipalités doivent équilibrer leur budget chaque année afin de financer les services et les infrastructures essentiels. Les impôts ont tendance à augmenter en raison de l'inflation, de la croissance de la communauté, du vieillissement des actifs et des normes de service requises.

Pourquoi l'évaluation de ma propriété est-elle plus élevée/plus faible que celle de mon voisin ?

Les évaluations provinciales sont déterminées selon un processus législatif par une autorité d'évaluation provinciale ou municipale, selon la juridiction. Les municipalités appliquent un taux d'imposition, mais ne fixent pas la valeur individuelle des propriétés.

Pourquoi la municipalité ne peut-elle pas simplement embaucher plus de personnel ?	L'embauche de personnel augmente les coûts courants et doit être approuvée dans le cadre du budget municipal annuel, qui doit trouver un équilibre entre les besoins en matière de services et les fonds disponibles.
Pourquoi la municipalité dépense-t-elle de l'argent pour des projets « agréables à avoir » au lieu de réduire les impôts ?	Ce que certains résidents considèrent comme des projets « agréables à avoir » font souvent l'objet de débats sur les priorités de la communauté. Certains sont financés par des subventions, des frais d'aménagement ou des réserves légalement restreintes qui ne peuvent être utilisées pour réduire les impôts fonciers. Le conseil examine et débat de ces priorités chaque année dans le cadre du processus budgétaire public.
Développement, permis et croissance	
Pourquoi l'approbation des projets de développement prend-elle autant de temps ?	La planification nécessite des examens techniques, environnementaux, juridiques, de sécurité et de consultation publique qui sont exigés par la loi.
Pourquoi le traitement de mon permis prend-il autant de temps ?	Les permis doivent être vérifiés par rapport au zonage, aux codes du bâtiment, aux normes d'ingénierie et aux réglementations provinciales.
Pourquoi la municipalité ne peut-elle pas empêcher les projets de développement dans ma région ?	Si une proposition respecte les règles provinciales et de zonage en matière d'urbanisme, les municipalités peuvent être légalement tenues de l'approuver.
Pourquoi a-t-on l'impression que la municipalité agit lentement ?	Les municipalités doivent respecter la législation, les normes de sécurité et les exigences en matière de planification à long terme.
Gouvernance, rôle et prise de décision	
Pourquoi les conseillers municipaux ne peuvent-ils pas demander au personnel de régler mon problème ?	Les conseillers municipaux ne gèrent pas le personnel. Les demandes de service doivent passer par les voies officielles pour garantir l'équité et le suivi.
Pourquoi le conseil municipal ne peut-il pas me répondre immédiatement ?	Les conseillers reçoivent un volume important de correspondance et ne peuvent pas intervenir dans les décisions opérationnelles. Les membres du conseil, qui sont souvent à temps partiel, et le personnel municipal reçoivent un volume important de courriels, d'appels et de demandes de service. Bien qu'ils fassent de leur mieux pour répondre le plus rapidement possible, de nombreuses questions nécessitent des recherches, une coordination entre les services ou une consultation des lois ou des politiques. La patience et la compréhension permettent au personnel de fournir des informations précises et complètes, et garantissent que chaque résident reçoive une réponse équitable et éclairée. Le respect du temps et des procédures aide les municipalités à travailler plus efficacement et améliore la qualité du service pour tous.
Pourquoi le conseil se réunit-il parfois à huis clos ?	Les séances à huis clos sont requises par la loi pour les questions relatives au personnel, aux questions juridiques et à la protection de la vie privée.

Communications, médias sociaux et confidentialité

Pourquoi la municipalité ne répond-elle pas rapidement sur les réseaux sociaux ?

Les municipalités doivent vérifier les informations avant de répondre et s'assurer du respect des exigences légales et de confidentialité. Toutes les communautés ne disposent pas de personnel à temps plein pour surveiller les réseaux sociaux, et les réponses doivent être précises et professionnelles, ce qui peut prendre du temps.

Pourquoi les commentaires sont-ils parfois désactivés sur les réseaux sociaux municipaux ?

Les municipalités limitent ou désactivent souvent les commentaires afin de réduire le harcèlement, la désinformation et les contenus diffamatoires. Les plateformes de réseaux sociaux ne fournissent pas toujours des outils de modération efficaces, et les municipalités sont légalement responsables des contenus qui restent sur leurs pages officielles, même lorsqu'ils sont publiés par le public.

Que signifie « civilité numérique » et pourquoi est-ce important ?

La civilité numérique consiste à s'engager en ligne de manière respectueuse, factuelle et constructive. Les plateformes en ligne peuvent amplifier la désinformation et les malentendus lorsque le contexte est perdu ou que les émotions sont vives. Lorsque le dialogue reste courtois, le personnel peut répondre plus efficacement et les canaux de communication municipaux restent sûrs, accessibles et accueillants.

Pourquoi la municipalité ne peut-elle pas commenter les questions relatives aux ressources humaines ou au personnel ?

Les questions relatives aux employés sont protégées par les lois sur la confidentialité et ne peuvent être discutées publiquement.

Vous êtes nouveau dans la communauté ? Ce qu'il faut savoir au cours de vos 30 premiers jours

Déménager dans une nouvelle communauté peut être intimidant. Les municipalités fournissent de nombreux services essentiels et savoir où trouver les informations aide les nouveaux résidents à s'installer rapidement. Vous trouverez ci-dessous les informations que les nouveaux résidents recherchent souvent et où les trouver.

Remarque : certains services sont fournis directement par les municipalités, tandis que d'autres peuvent être fournis par des organismes provinciaux, régionaux ou de services partagés. Le site web de votre municipalité est généralement le meilleur point de départ.

Thèmes	Ce dont vous avez besoin	Où le trouver
Mise en place des services	Facturation de l'eau, des eaux usées ou des services publics	Consultez le site Web de la municipalité sous les rubriques Services publics, Eau et égouts ou Services en ligne. De nombreuses municipalités proposent une configuration en ligne ou fournissent des numéros de téléphone pour la facturation.
Déchets et recyclage	Calendriers de collecte des déchets, du recyclage et du compost	Recherchez les pages « Ordures ménagères et recyclage », « Gestion des déchets » ou « Calendrier de collecte ». Certaines communautés proposent également des applications mobiles ou des rappels par e-mail.

Thèmes	Ce dont vous avez besoin	Où le trouver
Règles saisonnières et de stationnement	Attentes en matière de déneigement et restrictions de stationnement en hiver	Ces informations se trouvent généralement sous les rubriques « Travaux publics », « Routes et rues » ou « Opérations hivernales ».
Animaux domestiques et licences	Exigences en matière de licences pour animaux de compagnie	Recherchez les services animaliers, les animaux de compagnie ou les services chargés de l'application des règlements sur le site Web de votre municipalité.
Loisirs et vie communautaire	Inscription aux programmes de loisirs	Consultez les portails « Loisirs », « Parcs et loisirs » ou « Inscription aux activités ».
	Obtenir une carte de bibliothèque	Visitez le site Web de votre bibliothèque locale ou rendez-vous dans une succursale avec une pièce d'identité.
	Parcs, sentiers et centres communautaires	Répertoriés sous « Parcs et loisirs », souvent accompagnés de cartes interactives.
Règles et attentes locales	Règlements sur le bruit, règles relatives aux feux en plein air, réglementation du stationnement	Consultez la section « Règlements » ou « Normes communautaires » du site municipal.
Écoles	Emplacement des écoles et inscription	Consultez le site Web de votre commission scolaire locale (les écoles ne sont pas gérées par les municipalités). Recherchez « Trouver mon école », « Inscription » ou « Répertoire des écoles ».
Signaler un problème	Signalez les nids-de-poule, les problèmes liés à l'eau, l'éclairage public ou les problèmes de service	Utilisez le 311 (si disponible), les applications municipales, « Signaler un problème » ou le portail de demande de service en ligne.
Rester en sécurité et informé	Alertes d'urgence	Inscrivez-vous sous Gestion des urgences, Alertes ou Sécurité publique.
Transports	Cartes de bus et horaires	Consultez la page locale Transports en commun ou Transports publics pour connaître les tarifs, les cartes, les itinéraires et les horaires.
Autres services communautaires	Santé publique, logement communautaire, soins de longue durée, services sociaux, services paramédicaux, services aux personnes âgées	Ces services peuvent être fournis par les municipalités, les autorités régionales ou le gouvernement provincial. Commencez par consulter le site Web de votre municipalité ou contactez le bureau municipal pour obtenir des conseils.

Partie II : Comprendre votre municipalité

Les gouvernements locaux façonnent en grande partie le quotidien des habitants d'une communauté, mais beaucoup d'entre eux ne savent pas vraiment comment fonctionnent les municipalités, qui prend les décisions ou pourquoi certains processus prennent du temps.

Cette section donne un aperçu clair et pratique de ce que fait votre municipalité, de la manière dont les services sont fournis et dont les décisions locales sont prises. En comprenant les rôles, les responsabilités et les limites de l'administration municipale, les habitants sont mieux armés pour s'y retrouver dans les services, s'engager de manière respectueuse et participer à la construction d'une communauté forte et prospère.

Pourquoi votre administration locale est-elle importante ?

L'administration municipale est le niveau de gouvernement qui influence le plus votre vie quotidienne. Elle façonne les services dont vous dépendez, les espaces que vous utilisez et la façon dont votre communauté se développe. Les décisions municipales ont une influence sur des aspects tels que :

- votre eau potable
- la sécurité et l'entretien des routes
- les déchets, le recyclage et le déneigement
- les emplacements où des logements et des commerces peuvent être construits
- les parcs, les sentiers, les bibliothèques et les loisirs
- protection contre les incendies, planification d'urgence, services paramédicaux (là où ils sont fournis) et application des règlements municipaux
- comment vos impôts sont dépensés
- comment les quartiers se développent au fil du temps

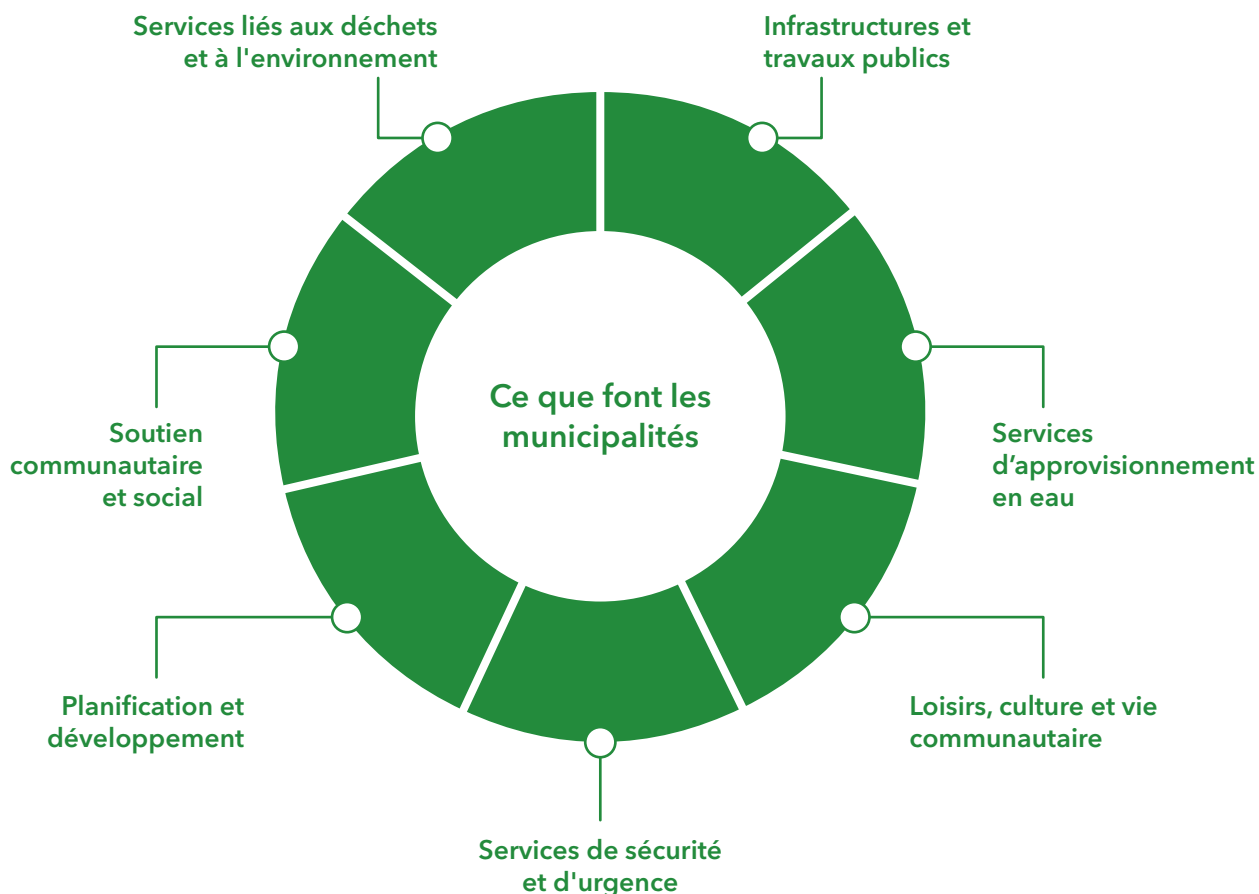
Comme les municipalités fournissent tant de services essentiels, comprendre leur fonctionnement aide les résidents à comprendre les raisons qui sous-tendent les décisions, à s'engager de manière respectueuse et constructive, à réduire la frustration et la confusion, à comprendre les rôles et les limites, à demander des comptes aux dirigeants et à renforcer la démocratie locale.

Les choix municipaux - en matière de logement, de routes, de réseaux d'aqueduc, de parcs et de services d'urgence - déterminent les impôts, les niveaux de service et le bien-être à long terme de la communauté. Les décisions en matière d'urbanisme définissent les quartiers pour des décennies.

Les résidents contribuent également à façonner leur communauté en participant à des consultations, en discutant avec les conseillers municipaux, en signalant des problèmes et en votant.

Ce que font les municipalités ?

Les municipalités fournissent des services dont les résidents dépendent quotidiennement. Bien que les responsabilités varient selon les provinces et les territoires, les services de base comprennent :



Infrastructures et travaux publics

- Construction, réparation et entretien des routes
- Trottoirs, feux de circulation, gestion du stationnement
- Déneigement et déglçage
- Systèmes de gestion des eaux pluviales
- Traitement des eaux usées

Services d'approvisionnement en eau

- Traitement de l'eau potable
- Distribution d'eau
- Analyse de l'eau et conformité aux normes de sécurité

Loisirs, culture et vie communautaire

- Parcs, terrains de jeux, sentiers
- Arènes, piscines, centres de loisirs
- Programmes communautaires
- Bibliothèques, musées, services culturels
- Festivals et événements

Services de sécurité et d'urgence

- Services d'incendie
- Gestion des urgences
- Services chargés de l'application des règlements municipaux
- Police locale (dans de nombreuses communautés)

Planification et développement

- Inspections des bâtiments
- Permis de construire
- Aménagement du territoire
- Décisions en matière de zonage
- Revitalisation du centre-ville

Services liés aux déchets et à l'environnement

- Collecte des ordures
- Recyclage et compostage
- Décharges et stations de transfert
- Programmes de protection de l'environnement

Soutien communautaire et social (Peut varier selon les juridictions)

- Partenariats en matière de logement
- Planification sociale
- Programmes d'accessibilité
- Initiatives en matière de diversité et d'inclusion

Les municipalités doivent trouver un équilibre entre les services essentiels, la planification à long terme, les ressources limitées et les attentes croissantes de la communauté.

*Les services de santé publique sont assurés par les municipalités dans certaines provinces, notamment en Ontario. Dans d'autres juridictions, la santé publique est assurée par des organismes provinciaux, régionaux ou de services partagés.

Les niveaux de gouvernement au Canada

Le Canada compte **trois ordres de gouvernement**, chacun ayant des responsabilités différentes.

Fédéral, provincial/territorial et municipal

Au Canada, il existe trois niveaux principaux de gouvernement : fédéral, provincial/territorial et municipal. La Bibliothèque du Parlement du Canada note :

« Le gouvernement fédéral élabore des lois et gère des programmes et des services qui ont tendance à toucher l'ensemble du pays, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont le pouvoir de prendre des décisions dans des domaines juridiques qui touchent directement leur province ou leur territoire, et le gouvernement municipal est chargé d'établir des règlements et des services qui sont administrés dans une ville, un village ou un hameau en particulier. »

Contexte important concernant la variabilité :

Bien que chaque niveau de gouvernement ait des domaines de responsabilité typiques, la prestation de services spécifiques peut varier considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre. Par exemple, les municipalités de l'Ontario peuvent être responsables des soins de longue durée ou des services sociaux, alors que ceux-ci restent sous la juridiction provinciale dans d'autres provinces. Les responsabilités municipales sont définies par la législation provinciale et peuvent varier considérablement en termes de portée et de complexité.

De plus, dans certaines juridictions, le gouvernement provincial ou territorial peut transférer aux municipalités des responsabilités qui étaient historiquement assumées par les niveaux supérieurs, telles que les services d'ambulance, le logement ou la santé publique. Cette tendance a accru la charge de travail et les pressions financières des municipalités dans certaines régions.

Qui fournit quoi ? Services municipaux, provinciaux et fédéraux

Les résidents contactent souvent leur municipalité au sujet de services qui sont en réalité fournis par d'autres organismes ou niveaux de gouvernement. Comprendre qui est responsable de quoi permet de s'assurer que vos questions ou préoccupations sont adressées au bon endroit.

Le tableau ci-dessous présente les principales responsabilités de chaque niveau de gouvernement.

En cas de doute, contactez d'abord votre municipalité et le personnel vous orientera vers le service ou l'organisme gouvernemental compétent.

Administration municipale (ville, village, district ou municipalité régionale)	L'administration municipale est le niveau de gouvernement le plus proche des résidents. Elle fournit de nombreux services utilisés quotidiennement par la population et prend des décisions qui déterminent la croissance et le fonctionnement des collectivités.	
	Responsabilités municipales courantes • Routes, trottoirs, feux de circulation et stationnement • Déneigement et déglacage • Services d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées • Collecte des ordures, recyclage et compostage • Parcs, sentiers, centres de loisirs et bibliothèques • Services d'incendie et gestion des urgences • Application des règlements municipaux et sécurité communautaire • Planification, zonage et permis de construire • Transport local (le cas échéant) • Développement économique et revitalisation du centre-ville	Dans certaines municipalités (varie selon la province) En particulier dans les municipalités régionales ou supérieures, les responsabilités peuvent également inclure : • Soins de longue durée et maisons de retraite • Services paramédicaux • Programmes de logement communautaire et de lutte contre l'itinérance • Services d'aide sociale et d'aide aux familles • Programmes de santé publique* *La prestation des services de santé publique varie selon les provinces et les territoires.
	Sécurité publique (varie selon les juridictions) • Services de police municipaux (dans certaines villes) • Services de police sous contrat (p. ex. services provinciaux ou de la GRC) • Application des règlements municipaux et programmes de sécurité locaux	Comment les municipalités génèrent-elles des revenus ? • Taxes foncières (part municipale) • Frais d'utilisation (eau, eaux usées, loisirs, permis) • Redevances d'aménagement (coûts liés à la croissance) • Subventions d'autres gouvernements • Réserves (affectées à des fins spécifiques)

Gouvernement provincial/territorial

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables des domaines prévus par la loi et, dans le cas des provinces, par la Loi constitutionnelle de 1867. Ils établissent également le cadre juridique que les municipalités doivent respecter.

Responsabilités communes des gouvernements provinciaux et territoriaux

- Éducation et systèmes scolaires
- Soins de santé et hôpitaux
- Routes provinciales et règles de transport
- Services sociaux et aides au revenu
- Protection de l'environnement
- Législation municipale et surveillance
- Tribunaux, services correctionnels et systèmes judiciaires
- Services de police provinciaux (dans certaines provinces)
- Systèmes d'évaluation foncière*

*La mise en œuvre de l'évaluation varie selon les provinces.

Comment les provinces et les territoires génèrent des revenus

- Impôts sur le revenu
- Taxes de vente
- Taxes provinciales sur les carburants et taxes d'accise
- Transferts du gouvernement fédéral

Gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral se concentre sur les questions qui touchent l'ensemble du pays ou qui dépassent les frontières provinciales.

Responsabilités fédérales communes

- Défense nationale et armée
- Services frontaliers, immigration et citoyenneté
- Assurance-emploi et pensions
- Banques, commerce et politique économique nationale
- Droit pénal
- Tribunaux fédéraux et établissements correctionnels
- Affaires autochtones (responsabilités partagées)

Comment le gouvernement fédéral perçoit-il ses recettes ?

- Impôts fédéraux sur le revenu
- Taxes fédérales sur les ventes
- Droits de douane et d'accise

Les responsabilités peuvent varier selon la province, le territoire et la municipalité, mais ce guide reflète ce qui est le plus courant au Canada.

Partie III : Comment votre municipalité est-elle gérée ?

Les gouvernements locaux fonctionnent mieux lorsque les résidents comprennent qui fait quoi, comment les décisions sont prises et à qui adresser leurs questions ou leurs préoccupations.

Cette section explique les rôles du conseil municipal, de la direction générale et du personnel municipal, en quoi la gouvernance diffère de l'administration, comment les règlements municipaux sont élaborés et comment les résidents peuvent participer à la prise de décisions. En comprenant clairement ces processus, les membres de la communauté peuvent s'engager de manière respectueuse, aborder plus facilement les problèmes et jouer un rôle significatif dans la démocratie locale.

Gouvernance vs administration

Une administration locale forte repose sur une distinction claire entre la gouvernance et l'administration. Le conseil municipal assure le leadership, définit les politiques et représente les intérêts de la communauté. L'administration, dirigée par la direction générale, met en œuvre ces décisions et gère les opérations quotidiennes. Comprendre cette séparation aide les résidents à savoir à qui adresser leurs questions, leurs préoccupations et leurs idées.

Le Conseil décide de CE QUE la municipalité fera.



Conseil (gouvernance)

- Représente l'intérêt public
- Établit les politiques et la vision à long terme
- Adopte les règlements municipaux
- Approuve les budgets
- Prend des décisions de façon collective
- Embauche et évalue la direction générale

L'administration décide de COMMENT cela sera fait.



Administration (opérations)

- Dirigée par la direction générale
- Assure les opérations quotidiennes
- Gère le personnel, les infrastructures et les services
- Fournit une expertise technique
- Veille au respect des lois
- Met en œuvre les décisions du conseil

Les rôles dans votre municipalité

Élus : maire, préfet ou président, et conseillers

Partout au Canada, les municipalités utilisent différents titres tels que maire, préfet ou président du conseil, mais les responsabilités fondamentales sont les mêmes. Ces élus travaillent ensemble pour assurer le leadership, prendre des décisions politiques et représenter la communauté.

Le maire et les conseillers ne peuvent pas diriger le personnel municipal. Ils peuvent toutefois aider les résidents en transmettant leurs préoccupations au service approprié ou en les conseillant sur la procédure à suivre pour signaler un problème. Cependant, ils ne doivent pas s'immiscer dans les décisions opérationnelles.

Rôles au sein du conseil : qui fait quoi ?

Rôle	Maire/préfet/président	Conseillers
Rôle principal	Assure la direction du conseil municipal et préside les réunions	Représente les résidents et participe aux prises de décision du conseil
Représentation	Représenter la municipalité lors d'événements publics et cérémoniels	Représente les intérêts des électeurs et de la communauté
Réunions du conseil	Présider les réunions du conseil et veiller au bon déroulement des débats	Assiste aux réunions, débat des questions et participe aux votes
Prise de décision	Dispose d'une voix pour les décisions du conseil. Dans certaines municipalités, le maire ou le président ne vote que pour départager les voix, selon la législation provinciale ou les règles locales	Chaque conseiller dispose d'une voix pour les décisions du conseil
Politiques et règlements	Vote sur les règlements, les budgets et les résolutions dans le cadre du conseil	Vote sur les règlements, les budgets et les résolutions
Établissement de l'ordre du jour	Collabore avec la direction générale et le greffier à l'établissement de l'ordre du jour des réunions (varie selon la municipalité)	Peut demander que des points soient soumis à l'examen selon les processus établis
Rôle de leadership	Assure le leadership, donne des orientations et facilite les discussions	Soumet les idées, les préoccupations et les points de vue de la communauté
Autorité sur le personnel	Ne peut diriger le personnel ni agir unilatéralement, sauf dans de rares cas prévus par la loi	Ne peut diriger le personnel ni agir individuellement
Comment le travail est effectué	Agit en tant que membre du conseil – les décisions sont prises collectivement	Agit en tant que membre du conseil – les décisions sont prises collectivement

Point clé à retenir pour les résidents

Aucun membre du conseil, y compris le maire, ne peut agir seul ou diriger le personnel.

Les décisions du conseil sont prises collectivement et le personnel municipal les met en œuvre par l'intermédiaire du la direction générale.

Le rôle du personnel municipal

Le personnel municipal est composé de professionnels qui gèrent les opérations quotidiennes. Leur travail est régi par la législation, les normes de sécurité, les exigences techniques et les réglementations provinciales.

Les services courants comprennent :

- Travaux publics et ingénierie
- Eau et eaux usées
- Services d'urgence (incendie, police, services paramédicaux – lorsque fournis par la municipalité)
- Planification et développement
- Loisirs et culture
- Déchets solides / Services environnementaux
- Services de transport en commun / transport (le cas échéant)
- Ressources humaines
- Finances
- Bureau du greffier / Services législatifs
- Communications
- Services informatiques et numériques
- Développement économique
- Application des règlements
- Santé publique / Service de santé (lorsqu'il est assuré par la municipalité)
- Facilitation et gestion des actifs

Le personnel fournit des conseils d'experts au conseil municipal et offre des services à l'ensemble de la communauté.

La direction générale : cadre supérieur des opérations municipales

La direction générale (DG), également appelé SAO ou directeur municipal dans certaines régions, est le plus haut responsable non politique et le seul employé directement recruté par le conseil municipal. Le DG supervise toutes les opérations municipales, met en œuvre les décisions du conseil municipal et sert de lien entre les élus et le personnel.

La direction générale veille à :

- la prestation efficace des services
- un personnel soutenu et bien dirigé
- le respect des lois et des politiques
- une gestion budgétaire responsable
- des conseils précis et impartiaux au Conseil

Ce rôle est essentiel pour une bonne gouvernance et la stabilité organisationnelle.



Comment les décisions municipales sont-elles prises ?

Les décisions municipales sont guidées par le plan stratégique du conseil municipal, qui définit les priorités et les objectifs à long terme de la communauté. Les recommandations du personnel, les budgets et les décisions opérationnelles sont alignés sur ce plan afin de garantir la cohérence, la responsabilité et l'utilisation responsable des ressources publiques.

Les décisions municipales suivent un processus cohérent et transparent : identification d'un problème, recherche d'options, débat public, vote, puis mise en œuvre de la décision. Cette structure garantit la responsabilité, l'équité et des choix éclairés, ce qui donne aux résidents confiance dans le fonctionnement de leur administration locale.

Les décisions municipales suivent un processus transparent, étape par étape.

Étape 1

Une question ou une occasion se présente

Provenant des résidents, du personnel, des membres du conseil ou d'une nouvelle loi.

Étape 2

Le personnel effectue des recherches et prépare un rapport

Les rapports comprennent :

- le contexte
- les options
- les recommandations
- les incidences financières
- les considérations juridiques

Étape 3

Le conseil débat de la question

Lors d'une réunion publique.

Étape 4

Le conseil vote

Les décisions sont prises à la majorité.

Étape 5

Le personnel met en œuvre la décision

Au moyen de programmes, d'infrastructures ou de changements opérationnels.

Étape 6

Les mises à jour sont communiquées

Par le site Web, les bulletins d'information, les réunions ou les médias.



Comprendre les règlements municipaux

Les règlements municipaux sont des lois locales adoptées par le conseil municipal afin de réglementer la sécurité, l'utilisation des sols, les services et les normes communautaires. Ils contribuent à la sécurité, à l'organisation et à la cohérence des quartiers avec les plans communautaires à long terme.

Les thèmes courants des règlements municipaux sont les suivants :

- le bruit
- le stationnement
- les normes immobilières
- les animaux domestiques et le contrôle des animaux
- les licences commerciales
- zonage et utilisation des sols
- prévention des incendies
- parcs et espaces publics

Note : Dans certaines provinces, notamment au Nouveau-Brunswick, le terme « arrêté municipal » est également utilisé pour désigner un règlement municipal.

Comment les règlements municipaux sont adoptés

Le conseil discute d'un enjeu, examine les recommandations du personnel et vote sur un projet de règlement lors de réunions officielles du conseil.

Dans la plupart des municipalités, un règlement doit faire l'objet de plusieurs « lectures » avant d'être adopté – généralement trois lectures tenues sur au moins deux réunions distinctes, la troisième lecture étant souvent consignée comme un vote formel. Un avis public ou une audience publique peut également être requis, selon le type de règlement.

Les procédures varient d'une province ou d'un territoire à l'autre, puisque les municipalités doivent respecter la législation qui les régit.

Une fois adopté, le règlement devient exécutoire sur le territoire de la municipalité.

Les règlements municipaux doivent être conformes à la législation provinciale ou territoriale. Les municipalités ne peuvent adopter de règlements au-delà des pouvoirs qui leur sont conférés.

Conseil rapide pour les résidents : Avant de commencer un projet tel que la construction d'une clôture, d'une terrasse, d'un abri de jardin, d'un foyer extérieur, la modification d'une allée ou la rénovation d'une maison, vérifiez les règlements municipaux ou les exigences en matière de permis de votre municipalité. Cela permet d'éviter les retards, les amendes ou la nécessité de refaire des travaux qui ne répondent pas aux normes locales.

Pourquoi est-ce important pour les résidents ?

Connaître le fonctionnement des règlements municipaux aide les résidents à comprendre :

- quelles sont les règles
- pourquoi la municipalité les applique
- comment faire part de leurs préoccupations ou demander des modifications
- à quoi s'attendre en cas de plainte relative à un règlement municipal

Une bonne compréhension favorise un engagement respectueux et aide la communauté à fonctionner de manière équitable pour tous.



Réunions du conseil et participation du public

Les réunions du conseil sont conçues pour être ouvertes, organisées et accessibles afin que les résidents puissent comprendre et participer à la prise de décision locale.

Les réunions du conseil doivent suivre des procédures strictes :

- ordres du jour publiés
- procès-verbaux enregistrés
- règles de vote formelles
- réunions publiques (à quelques exceptions près)
- comportement respectueux
- possibilités pour les résidents de donner leur avis

Les résidents peuvent participer à la gouvernance locale en :

- s'exprimant en tant que délégation
- soumettre de la correspondance
- regardant des diffusions en direct ou des vidéos archivées
- participant à des journées portes ouvertes
- répondant à des sondages
- rejoindre des comités consultatifs

Votre participation contribue à façonner les décisions.

Partie IV : Signalement de problèmes, plaintes et surveillance

Les résidents jouent un rôle important dans le bon fonctionnement de leur municipalité. Savoir comment et où signaler les problèmes, comment fonctionne l'application des règlements municipaux et quels sont les organismes de surveillance existants permet de s'assurer que les préoccupations sont traitées de manière équitable, efficace et par les personnes compétentes.

Cette section explique les voies appropriées pour les demandes de services, le fonctionnement de l'application des règlements et des enquêtes, ainsi que les processus indépendants mis en place pour examiner les plaintes concernant le personnel ou les élus. La compréhension de ces voies permet aux résidents d'obtenir des résolutions plus rapides, réduit la frustration et favorise une administration locale respectueuse et responsable.

Signaler des problèmes et rester informé

Le signalement des problèmes par les voies officielles permet de s'assurer qu'ils sont enregistrés, suivis et résolus de manière équitable. Les problèmes liés aux services, tels que les nids-de-poule, les problèmes d'eau, les pannes d'éclairage public, les problèmes liés aux ordures ménagères ou au recyclage, le déneigement, les plaintes pour nuisance sonore ou les problèmes liés aux règlements municipaux, doivent être signalés au personnel municipal et non aux conseillers municipaux.

Conseil rapide pour les résidents : lorsque vous signalez un problème, indiquez l'emplacement exact, l'adresse la plus proche ou joignez une photo. Des informations claires sur l'emplacement aident le personnel à réagir plus rapidement et évitent les retards.

Pourquoi est-ce important ?

- Le personnel suit et gère les problèmes grâce à des systèmes officiels
- Les outils de signalement garantissent un enregistrement, un suivi et une équité appropriés
- Les conseillers municipaux ne sont pas des gestionnaires opérationnels et ne peuvent pas assigner de tâches au personnel
- Un signalement adéquat permet d'obtenir des réponses plus rapides et plus précises
- Les problèmes soumis de manière informelle (par SMS à un conseiller municipal ou par message privé sur les réseaux sociaux) sont souvent perdus et ne peuvent pas être suivis

Comment signaler des problèmes non urgents

Toutes les municipalités n'utilisent pas le 311. Les canaux officiels peuvent inclure des portails de services en ligne, des lignes d'assistance à la clientèle, des adresses électroniques municipales ou des applications de signalement.

La plupart des municipalités proposent plusieurs options, telles que :

Lignes téléphoniques 311

- Portails de demande de services en ligne
- Applications mobiles de signalement
- Courriels ou centres d'appels du service à la clientèle
- Outils de clavardage en direct ou de formulaire Web

Conseil rapide pour les résidents : avant de soumettre une demande de service, vérifiez les normes de service de votre municipalité (par exemple, les délais de déneigement, les délais de réparation des nids-de-poule). De nombreux services ont des délais obligatoires en fonction de la sécurité, des conditions météorologiques et des capacités du personnel. Cela permet de réduire la frustration et les suivis inutiles.

En cas d'urgence, composez toujours le 911.

Conseil rapide pour les résidents : inscrivez-vous dès maintenant aux alertes d'urgence municipales, et non pendant une situation d'urgence. Cela vous permettra de recevoir les informations importantes lorsque vous en aurez besoin.

Rester informé et alertes d'urgence

Les municipalités fournissent également des outils pour tenir les résidents informés en cas d'urgence, d'événements majeurs ou de perturbations des services. Les options courantes comprennent :

- Systèmes d'alerte d'urgence (SMS, e-mails, notifications via une application)
- Sites web municipaux et mises à jour de la salle de presse
- Réseaux sociaux
- Les bulletins d'information communautaires par e-mail
- Alertes de fermeture de routes et d'interruption de service
- Avis liés aux conditions météorologiques (inondations, tempêtes, fumée de feux de forêt, chaleur extrême)



**Alertes d'urgence par
texte/courriel**



**Application
mobiles**



**Mises à jour officielles sur
les médias sociaux**



**Avis publié sur
le site web**

En restant connectés à ces canaux, les résidents peuvent recevoir des informations actualisées en temps réel, comprendre les changements apportés aux services et rester en sécurité en cas d'urgence.

Application des règlements municipaux : ce que les municipalités peuvent et ne peuvent pas faire

L'application des règlements municipaux protège la sécurité publique, la qualité de vie et les normes communautaires. Les agents interviennent en cas de problèmes tels que le bruit, le stationnement, les mauvaises herbes/l'herbe et les normes immobilières. Cependant, l'application des règlements municipaux est régie par la législation, et les municipalités ne peuvent pas agir en dehors de ces règles.

Ce que les municipalités peuvent faire

- ✓ enquêter sur les plaintes
- ✓ appliquer les règlements locaux
- ✓ émettre des avertissements ou des amendes
- ✓ exiger le respect des normes
- ✓ ordonner aux propriétaires de résoudre les problèmes de sécurité
- ✓ collaborer avec la police en cas d'infractions graves

Ce que les municipalités ne peuvent pas faire

- ✗ appliquer les règles du quartier ou de la copropriété
- ✗ intervenir dans les conflits de voisinage non couverts par les règlements municipaux
- ✗ entrer dans des domiciles privés sans autorisation légale
- ✗ agir sur la base de plaintes anonymes dans certaines provinces/territoires
- ✗ expulser immédiatement des locataires ou des propriétaires (compétence provinciale)
- ✗ passer outre les lois provinciales ou les décisions policières

Pourquoi l'application de la loi prend du temps

- une procédure régulière est requise
- les agents doivent recueillir des preuves
- les propriétaires doivent avoir la possibilité de se conformer
- les questions de sécurité peuvent nécessiter une coordination avec les pompiers ou la police
- des ordonnances judiciaires peuvent être nécessaires dans les cas graves

L'application des règlements municipaux met l'accent sur l'équité, l'éducation et la conformité, et non sur la punition. Les délais dépendent des procédures judiciaires, des exigences en matière de preuves et de la nécessité d'accorder un délai raisonnable pour se conformer.

Conseil rapide pour les résidents : Joignez des photos ou des détails lorsque vous signalez un problème lié à un règlement municipal – des informations claires aident les agents à réagir plus rapidement et avec plus de précision.

Appels : Lorsque vous n'êtes pas d'accord avec une décision

Il arrive que les résidents ne soient pas d'accord avec une décision municipale, telle que le refus d'un permis d'aménagement, une décision de zonage ou une approbation d'urbanisme. Dans ces cas, **une procédure d'appel peut être disponible**.

Les appels sont des procédures juridiques formelles, régies par la législation provinciale ou territoriale. Ils diffèrent des plaintes relatives aux services et ne peuvent être traités par les conseillers municipaux ou les portails de demande de services.

Parmi les exemples courants de décisions susceptibles d'appel, on peut citer les refus de permis d'aménagement ou de construction, les décisions en matière de zonage ou d'utilisation des sols, et certaines autorisations d'urbanisme.

Les procédures d'appel sont soumises à des délais stricts, nécessitent des observations écrites et peuvent impliquer des commissions ou des tribunaux indépendants.

Si vous pensez qu'une décision peut faire l'objet d'un appel, contactez immédiatement le personnel municipal ou le service d'urbanisme afin de connaître vos options et les délais à respecter. Le fait de parler à un conseiller municipal ne remplace pas une procédure d'appel.

Plaintes, commissaires à l'intégrité et organismes de surveillance

Les résidents peuvent être confrontés à des problèmes allant des questions de service à la conduite du personnel ou au comportement des élus. Chaque type de préoccupation suit une procédure spécifique afin de garantir qu'elle soit examinée de manière équitable et par l'autorité compétente. **Les résidents peuvent faire part de leurs préoccupations de plusieurs manières :**



Plaintes relatives au niveau de service

(p. ex., collecte des ordures, déneigement, nids-de-poule)

Communiquez avec le personnel municipal en utilisant les canaux officiels de service (311 ou portail de signalement).



Préoccupations concernant la conduite du personnel

Traitées par les Ressources humaines et selon des processus protégés en matière de confidentialité.



Questions relatives à la conduite du Conseil / au Code de conduite (Code de déontologie)

Référées à un commissaire à l'intégrité, à un ombudsman ou à un organisme de surveillance similaire.

Ces responsables examinent de façon indépendante les conflits d'intérêts, le comportement des élus, les préoccupations d'ordre éthique, et le respect des codes de conduite

Ce système contribue à garantir l'équité, le professionnalisme et la responsabilité.

Préoccupations informelles et formelles

Les résidents soulèvent parfois des préoccupations de manière informelle en s'adressant à un conseiller municipal ou en contactant le personnel. Bien que cela puisse être utile pour comprendre un problème, les conversations informelles ne remplacent pas les procédures formelles.

Les processus formels, tels que les demandes de service, les plaintes écrites, les appels ou les processus liés au code de conduite, garantissent que les préoccupations sont documentées, examinées de manière équitable et traitées par l'autorité compétente.

Les conseillers peuvent écouter et fournir des conseils, mais ils ne peuvent pas résoudre les problèmes de service, passer outre les décisions ou intervenir dans les processus formels de plainte ou d'appel.

Signaler une fraude ou une faute grave

Certaines municipalités offrent des mécanismes de signalement confidentiels, tels que des lignes de signalement de fraude ou de dénonciation, afin de faire part de préoccupations concernant des soupçons de fraude, d'utilisation abusive de fonds publics ou de fautes graves. Lorsqu'ils sont disponibles, ces outils sont conçus pour protéger la confidentialité et garantir que les préoccupations sont examinées de manière indépendante. Le personnel municipal ou le site web de la municipalité peuvent informer les résidents de l'existence d'un tel processus et de la manière de l'utiliser.

Pourquoi le respect favorise de meilleurs résultats

Le fait de signaler des préoccupations est un élément important de la démocratie, et les municipalités prennent chaque plainte au sérieux. Aborder le processus avec respect envers le personnel, les élus et les autres résidents permet de garantir que les problèmes sont examinés de manière objective et efficace. Une communication constructive permet à toutes les personnes concernées de se concentrer sur les solutions, réduit les malentendus et renforce la confiance entre la communauté et les personnes qui la servent.



Partie V: Finance municipales, services et croissance communautaire

Les municipalités fournissent les services dont les résidents dépendent au quotidien, et ces services sont étroitement liés à la croissance de la communauté, à la construction des infrastructures et à la gestion des budgets locaux.

Cette section explique comment les municipalités génèrent des revenus, comment fonctionnent les budgets de fonctionnement et d'investissement, pourquoi les taxes et les frais de services publics changent au fil du temps, et comment les évaluations foncières influencent votre part de l'impôt prélevé. Elle décrit également comment les décisions en matière d'urbanisme et de développement sont prises, façonnant les quartiers, les parcs, les logements, les routes, les commerces et les besoins en infrastructures à long terme. En comprenant clairement comment les finances municipales et l'urbanisme fonctionnent ensemble, les résidents peuvent mieux voir comment leurs impôts financent les services quotidiens, financent la croissance future et contribuent à bâtir une communauté sûre, prospère et bien planifiée.

Services municipaux, impôts fonciers et budgets

Comment les municipalités collectent et gèrent leurs finances

Les municipalités doivent équilibrer leur budget chaque année. Elles ne peuvent pas enregistrer de déficit d'exploitation et doivent donc percevoir suffisamment de recettes pour financer les services essentiels tels que les routes, l'eau, les loisirs et les services d'urgence. Pour ce faire, les municipalités s'appuient sur plusieurs sources de revenus approuvées, principalement les impôts fonciers, les frais d'utilisation, les permis, les licences, les subventions gouvernementales et la vente d'actifs ou de services.

Les municipalités sont également tenues de gérer leurs finances de manière responsable. Elles doivent équilibrer leur budget de fonctionnement, financer des plans d'investissement pluriannuels, entretenir des infrastructures vieillissantes et respecter la législation financière stricte établie par leur province ou leur territoire.

Budgets de fonctionnement et budgets d'investissement

Le budget municipal se divise en deux grandes composantes : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Comprendre la différence entre les deux aide les résidents à voir comment l'argent des contribuables est utilisé et pourquoi certaines décisions ne peuvent pas simplement être transférées d'un domaine à un autre. Le budget de fonctionnement couvre les coûts quotidiens de fonctionnement de la municipalité, tandis que le budget d'investissement finance les investissements importants et à long terme qui s'étendent sur plusieurs années.

Bien que les deux budgets soient approuvés par le conseil municipal, **les fonds de fonctionnement et d'investissement ne sont pas interchangeables**. Les budgets de fonctionnement financent les services quotidiens, tandis que les budgets d'investissement soutiennent les infrastructures à long terme.

Dans les communautés nordiques et éloignées, les coûts par habitant sont souvent plus élevés, l'accès au crédit peut être limité et le financement par emprunt peut nécessiter des garanties territoriales ou fédérales. Par conséquent, les décisions en matière de financement des immobilisations peuvent être plus complexes et plus contraignantes que dans les grands centres urbains.

Budget de fonctionnement

Finance les services quotidiens tels que :

- le déneigement
- les routes
- les bibliothèques
- les parcs
- la gestion des déchets
- services d'urgence
- l'application des règlements municipaux

Budget d'immobilisations

Finance les infrastructures à long terme telles que :

- les usines de traitement de l'eau
- les arénas
- les ponts
- les conduites et les égouts
- les routes

Gestion des actifs : Planification à long terme

Les municipalités sont responsables de la gestion de milliards de dollars d'infrastructures publiques, telles que les routes, les ponts, les réseaux d'aqueduc, les bâtiments et les installations récréatives. La gestion des actifs consiste à planifier l'entretien, la réparation et le remplacement de ces actifs tout au long de leur cycle de vie.

La gestion des actifs aide les municipalités à planifier leurs investissements dans les infrastructures de manière responsable, à éviter les pannes soudaines, à répartir les coûts de manière équitable dans le temps et à protéger la sécurité publique.

C'est pour cette raison que les municipalités constituent des réserves pour les réparations et les remplacements futurs, même lorsque les actifs semblent fonctionner correctement aujourd'hui.

Pourquoi la budgétisation municipale est-elle complexe ?

La budgétisation municipale nécessite des compromis difficiles. Les municipalités doivent trouver un équilibre entre le vieillissement des infrastructures, les attentes accrues en matière de services, les coûts liés au climat et les sources de revenus limitées, tout en maintenant des impôts abordables. Les décisions impliquent souvent de mettre en balance les besoins immédiats et les avantages à long terme pour la communauté.

Prenons un scénario courant : le conseil municipal doit choisir entre investir dans une nouvelle piscine municipale, réparer une route principale en mauvais état ou construire une nouvelle caserne de pompiers. Toutes ces priorités sont valables, mais les ressources limitées obligent le conseil à faire des choix difficiles, souvent entre des options qui bénéficient chacune d'un fort soutien public.

Pourquoi les impôts augmentent parfois

Les impôts peuvent augmenter en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- l'inflation et la hausse des coûts
- le vieillissement des infrastructures qui doivent être remplacées
- la croissance de la communauté et l'augmentation de la demande de services
- les nouvelles responsabilités transférées par les niveaux supérieurs de gouvernement
- les situations d'urgence telles que les tempêtes, les inondations ou les incendies de forêt

Participation du public - Comment les résidents influencent le budget

Le budget annuel est approuvé publiquement par le conseil municipal. De nombreuses municipalités offrent également aux résidents la possibilité de s'informer sur le budget et de partager leurs points de vue par le biais :

- des sondages communautaires
- des journées portes ouvertes et des séances d'information
- des outils budgétaires en ligne
- des présentations publiques lors des réunions du conseil municipal

Les commentaires des résidents aident le conseil municipal à comprendre les priorités et les attentes de la communauté.

Évaluation foncière : Comment la valeur de votre maison est-elle déterminée ?

L'évaluation foncière est l'un des aspects les plus mal compris des finances municipales. Comprendre son fonctionnement peut réduire la frustration et la confusion pendant la période budgétaire.

Au Canada, l'évaluation foncière est effectuée soit par une autorité d'évaluation provinciale, ou soit gérée par les municipalités selon des règles provinciales strictes. Les évaluations déterminent la valeur des propriétés à l'aide de méthodes normalisées établies par la province ou le territoire. Les municipalités appliquent ensuite un taux d'imposition à ces valeurs évaluées pour calculer les impôts fonciers.

Ce qu'est l'évaluation

L'évaluation est la valeur marchande estimée de votre propriété à une date précise fixée par la loi provinciale. Elle permet de déterminer votre part du montant total des impôts prélevés.

Ce qu l'évaluation n'est pas

L'évaluation n'est PAS :

- le prix auquel vous vendriez votre maison
- le montant de l'augmentation automatique de vos impôts
- quelque chose que votre municipalité contrôle

Comment le budget, l'évaluation et le taux d'imposition fonctionnent ensemble

Les impôts fonciers municipaux sont calculés à partir de trois éléments distincts :

- **Budget municipal** – le montant total dont le conseil municipal a besoin pour financer les services et les infrastructures.
- **Évaluation foncière** – la valeur de votre propriété, déterminée par l'autorité provinciale
- **Le taux d'imposition (taux du millième)** – le taux que le conseil municipal applique aux valeurs imposables afin de générer les recettes nécessaires.

En termes simples :

$$\begin{array}{ccccc} \text{Icone maison et dollar} & = & \text{Icone maison et dollar avec flèche} & \times & \text{Icone bâtiment municipal} \\ \text{Vos impôts fonciers} & & \text{Évaluation de} & & \text{Taux d'imposition} \\ & & \text{votre propriété} & & \text{municipal} \end{array}$$

Une modification de l'un de ces éléments n'entraîne pas automatiquement une augmentation de vos impôts. Le montant de votre facture fiscale dépend de la comparaison entre l'évaluation de votre propriété et celle des autres propriétés, ainsi que du budget approuvé par le conseil municipal.

Pourquoi votre évaluation peut différer de celle de votre voisin

Les facteurs à prendre en compte sont les suivants :

- la taille, l'âge et les rénovations de la maison (comme un sous-sol aménagé ou une nouvelle piscine)
- les caractéristiques du terrain
- les tendances des ventes dans le quartier
- la catégorie de la propriété (résidentielle, commerciale, industrielle)

Pourquoi les changements d'évaluation ne se traduisent pas toujours par une augmentation des impôts

Les impôts dépendent :

- de votre valeur imposable par rapport à celle des autres
- du taux d'imposition municipal choisi lors de l'approbation du budget

Si votre évaluation augmente au même rythme que la moyenne de la communauté, vos impôts ne changeront peut-être pas beaucoup.

Pour toute question concernant les évaluations, les résidents doivent contacter l'autorité d'évaluation provinciale responsable dans leur province ou territoire. Dans certaines juridictions, les évaluations sont effectuées par un organisme provincial, tandis que dans d'autres, elles sont gérées par les bureaux d'évaluation municipaux. Le personnel municipal peut indiquer aux résidents où adresser leurs questions concernant les évaluations dans leur communauté.

Comprendre votre facture de services publics : Eau, eaux usées et eaux pluviales

Les réseaux municipaux d'eau, d'eaux usées et d'eaux pluviales doivent respecter des réglementations provinciales strictes en matière de sécurité, de protection de l'environnement et de durabilité à long terme. Les frais de services publics garantissent la fiabilité et l'entretien adéquat de ces réseaux.

Pourquoi les frais de services publics financent-ils

- le traitement et l'analyse de l'eau
- le pompage et la distribution
- la collecte et le traitement des eaux usées
- les systèmes de drainage des eaux pluviales
- l'entretien des canalisations souterraines
- coûts énergétiques et chimiques
- réparations et remplacements d'urgence

Les recettes provenant des services publics doivent rester dans le système des services publics. Dans certaines provinces, comme Terre-Neuve-et-Labrador, la législation autorise le transfert des recettes provenant de l'eau et des égouts vers les réserves d'exploitation. Les résidents doivent vérifier les règlements et les politiques locaux pour comprendre comment les recettes provenant des services publics sont gérées dans leur municipalité.

Pourquoi votre facture comporte-t-elle à la fois des frais fixes et des frais variables ?

Il est plus facile de comprendre votre facture de services publics lorsque vous savez pourquoi les frais sont structurés de cette manière. Les réseaux municipaux d'approvisionnement en eau doivent être construits, entretenus et prêts à desservir la communauté à tout moment, même lorsque la consommation d'eau est faible ou nulle.

De nombreuses factures de services publics comprennent deux types de frais :

- Les frais fixes contribuent à financer la mise à disposition des services d'eau. Cela comprend les canalisations, les installations de traitement, les pompes, les tests, le personnel et la préparation aux situations d'urgence nécessaires pour garantir un service sûr et fiable à votre propriété.

- Les frais variables sont basés sur votre consommation d'eau et encouragent la conservation et l'utilisation responsable.

Toutes les municipalités n'utilisent pas à la fois des frais fixes et des frais variables. Les structures de facturation reflètent les besoins locaux en matière d'infrastructures, la législation et la politique du conseil municipal.

Pourquoi les coûts augmentent-ils ?

- vieillissement des infrastructures
- réglementations provinciales en matière de sécurité de l'eau
- impacts liés au climat (tempêtes, inondations)
- remplacement nécessaire des canalisations et des équipements de traitement
- inflation et coûts des produits chimiques

Ces pressions nécessitent des investissements à long terme afin que le système reste sûr et fiable pour l'ensemble de la communauté.



Planification et développement : Comment les communautés se développent

Les communautés se développent grâce à une planification intentionnelle, et non par hasard. Les décisions en matière de planification déterminent l'emplacement des maisons, des parcs et des entreprises, l'aspect et l'ambiance des quartiers, ainsi que les infrastructures nécessaires pour soutenir la croissance.

Ce que la planification façonne

- l'emplacement des maisons, des entreprises et des parcs
- la conception et le caractère des quartiers
- la circulation routière et les options de transport
- la protection de l'environnement
- la croissance à long terme et les besoins en infrastructures

Comment fonctionne la planification

Les municipalités utilisent des outils de planification tels que le zonage, les plans communautaires, les normes d'ingénierie et les règles environnementales pour garantir une croissance sûre, légale et durable. Ces outils orientent l'utilisation des terrains et les éléments que doit inclure tout projet d'aménagement.

Pourquoi la planification prend du temps

Même les demandes simples doivent être examinées pour vérifier :

- les exigences en matière de sécurité et d'ingénierie
- le zonage et la conformité légale
- impacts environnementaux
- capacité des infrastructures
- participation du public

Les municipalités ne peuvent approuver les projets que si toutes les normes et lois sont respectées.

Conseil rapide pour les résidents : Si quelque chose semble « approuvé trop rapidement », vérifiez le calendrier, car de nombreuses étapes de planification (ingénierie, aspects juridiques, sécurité, évaluations environnementales) se déroulent en coulisses bien avant la réunion publique.

Qui prend les décisions

Les décisions en matière d'urbanisme, telles que les rezonages ou les lotissements, sont prises par le conseil municipal ou par un organe décisionnel autorisé, selon la municipalité. Ces décisions sont fondées sur les examens techniques du personnel, la législation provinciale ou territoriale et les politiques d'urbanisme adoptées. Tous les décideurs doivent respecter la loi, même lorsque les opinions divergent.

Comment les résidents peuvent-ils s'impliquer ?

Les résidents peuvent participer par le biais :

- des audiences publiques
- des journées portes ouvertes ou des séances d'information
- participation en ligne
- des soumissions écrites

Conseil rapide pour les résidents : Si vous êtes préoccupé par un projet d'aménagement, l'audience publique est l'occasion de faire entendre votre opinion, qui sera consignée dans le procès-verbal officiel. Les soumissions écrites sont également acceptées.

Votre opinion contribue à façonner l'évolution de la communauté au fil du temps.

Partie VI: Transparence, accès et droits des résidents

Les résidents ont le droit de savoir comment leur municipalité fonctionne, comment les décisions sont prises et comment les fonds publics sont utilisés. Les lois sur l'accès à l'information garantissent la transparence en donnant aux citoyens la possibilité de demander des documents municipaux, tout en protégeant les informations personnelles sensibles et confidentielles.

Comprendre le fonctionnement de ces lois et les limites qu'elles imposent à ce qui peut être divulgué aide les résidents à s'y retrouver dans le processus, à savoir quels types d'informations sont disponibles et à comprendre pourquoi certains détails doivent rester privés.

Accès à l'information : Ce que les résidents doivent savoir

Les municipalités doivent trouver un équilibre entre la transparence et la protection de la vie privée. Chaque province et territoire dispose de sa propre législation en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée, comme la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée au Nouveau-Brunswick, la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée en Ontario, la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée en Alberta et la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée à Terre-Neuve-et-Labrador, qui définit les informations pouvant être divulguées et celles qui doivent rester confidentielles.

Les résidents peuvent demander des documents municipaux tels que des rapports, des courriels, des plans, des budgets ou des documents de réunion par le biais du processus d'accès à l'information de leur province.

Certaines informations ne peuvent être divulguées, notamment :

- les informations personnelles concernant d'autres personnes
- les questions confidentielles relatives aux ressources humaines ou au personnel
- les avis juridiques protégés par le secret professionnel
- les enquêtes en cours ou les dossiers d'application de la loi
- les informations commercialement sensibles ou exclusives

Le personnel municipal suit des règles strictes afin de garantir que les renseignements personnels ne sont collectés qu'en cas de nécessité, stockés de manière sécurisée et utilisés de manière appropriée. Comprendre les règles d'accès à l'information de votre province aide les résidents à savoir ce qu'ils peuvent demander et pourquoi certaines informations doivent rester confidentielles.

Conseil rapide pour les résidents : Les lois sur l'accès à l'information ne permettent de divulguer que des documents, et non des explications ou des opinions. Si vous avez besoin de précisions, contactez le personnel après avoir reçu les documents.

Conseil avant de déposer une demande officielle : De nombreux documents et réponses peuvent être fournis de manière informelle par le personnel municipal sans passer par un processus officiel d'accès à l'information. En posant d'abord la question et en précisant ce que vous recherchez, vous pouvez souvent gagner du temps et éviter le processus officiel de demande de 30 jours.

Ce que les municipalités ne peuvent pas faire légalement

Les résidents demandent souvent pourquoi leur municipalité « ne peut pas simplement régler » un problème. Dans de nombreux cas, la réponse est simple : les administrations municipales sont limitées par la législation provinciale.

Voici quelques domaines courants dans lesquels les municipalités n'ont **aucune autorité légale** :

- déroger aux lois provinciales ou fédérales
- modifier les évaluations foncières en dehors du processus d'évaluation et d'appel prévu par la loi
- obliger les promoteurs privés à construire certains types de logements
- mettre fin à un projet immobilier conforme aux lois sur le zonage et l'urbanisme
- contrôler les opérations policières ou les décisions en matière d'application de la loi
- révoquer des élus (sauf dans de rares cas prévus par les procédures provinciales)
- faire des commentaires publics sur les questions relatives aux ressources humaines/au personnel
- dépenser les fonds de réserve destinés aux services publics pour d'autres services
- prendre parti dans des litiges civils entre voisins
- prendre des décisions en dehors des réunions du conseil.

Conseil rapide pour les résidents : Si vous ne savez pas quel niveau de gouvernement traite une question, appelez d'abord votre municipalité – le personnel pourra vous orienter dans la bonne direction.

Pourquoi est-ce important ?

Les municipalités doivent respecter les cadres juridiques conçus pour garantir l'équité, la transparence et la responsabilité. Même lorsque les résidents ne sont pas d'accord avec les décisions ou souhaitent une action rapide, les municipalités ne peuvent pas agir en dehors de leur autorité légale.

Comprendre ces limites permet de fixer des attentes réalistes et renforce l'engagement respectueux.



Partie VII: S'engager dans la démocratie locale

La démocratie locale fonctionne mieux lorsque les résidents comprennent le fonctionnement de leur municipalité et participent aux processus qui façonnent leur communauté.

Qu'il s'agisse de voter aux élections, de poser des questions, de signaler des problèmes, d'assister à des consultations publiques ou même de se présenter aux élections, les résidents jouent un rôle essentiel pour garantir que les décisions reflètent les besoins et les valeurs des personnes qui vivent dans leur communauté. Cette section explique le fonctionnement des élections municipales, la manière dont les résidents peuvent participer à la vie civique et comment un engagement respectueux renforce la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance. En apprenant comment vous impliquer et en séparant les mythes des faits, vous pouvez contribuer à bâtir une communauté plus forte, mieux informée et plus collaborative.

Élections, vote et candidature

Les élections municipales permettent aux résidents de choisir le maire/président et les conseillers qui représenteront la communauté, fixeront les priorités et approuveront les budgets municipaux. À travers le Canada, l'administration des élections municipales varie :

Comment se déroulent les élections :

- Dans de nombreuses provinces et territoires, les municipalités organisent leurs propres élections, y compris les nominations, les lieux de vote, le dépouillement des bulletins, la conformité et les rapports sur le financement des campagnes électorales.
- Dans d'autres, en particulier les petites collectivités ou celles situées dans le nord, la province ou le territoire supervise la majeure partie du processus ou administre directement les élections.

Quelle que soit l'entité qui les gère, toutes les élections municipales suivent les mêmes principes : équité, transparence et accessibilité.

Ce que les municipalités peuvent superviser

- les nominations des candidats
- les lieux de vote et le personnel
- le vote par anticipation
- les options de vote par correspondance ou spécial (lorsque cela est autorisé)
- la conformité électorale
- déclaration du financement de la campagne électorale

Si une responsabilité n'est pas assumée à l'échelle locale, elle est gérée en vertu de la législation provinciale ou territoriale ou par l'autorité électorale.

Vous envisagez de vous présenter aux élections ?

Les candidats potentiels doivent contacter le greffier municipal ou leur autorité électorale provinciale/territoriale pour obtenir des informations sur l'éligibilité, les étapes de nomination, les délais et les documents requis.



Renforcer la démocratie locale en tant que résident

Les résidents jouent un rôle essentiel dans le soutien d'une démocratie locale saine. Se tenir informé, participer aux processus civiques et communiquer de manière respectueuse contribuent à créer un gouvernement municipal transparent, responsable et collaboratif.

Les résidents renforcent la démocratie lorsqu'ils :

- s'engagent de manière respectueuse
- apprennent comment les décisions sont prises
- suivent les processus de reporting
- participent aux consultations
- recherchent des informations fiables
- Comprendre les rôles du conseil municipal et du personnel
- Voter aux élections municipales

La démocratie locale fonctionne mieux lorsque les résidents y contribuent de manière éclairée et constructive. Des actions quotidiennes telles que poser des questions, assister à des réunions, signaler des problèmes par les voies officielles et partager ses préoccupations de manière réfléchie contribuent à la clarté des décisions et à la productivité des discussions.

Un environnement civique sain dépend de la manière dont les résidents choisissent de s'engager. Utiliser les canaux de signalement appropriés, rechercher des informations précises et aborder les discussions avec courtoisie et curiosité garantissent que les problèmes sont traités de manière équitable et efficace.

En écoutant ouvertement, en faisant preuve de patience et en s'engageant de bonne foi (en ligne ou en personne), les résidents contribuent à créer une atmosphère dans laquelle le personnel peut se concentrer sur les solutions, le conseil municipal peut prendre des décisions éclairées et chaque voix peut être entendue.



Comment s'impliquer dans votre communauté

Il existe de nombreuses façons pour les résidents de contribuer à bâtir une communauté plus forte et plus solidaire. S'impliquer permet d'influencer les décisions locales, de nouer des relations et de renforcer le processus démocratique.

Voici quelques façons de participer :

- assister aux réunions du conseil municipal ou des comités
- rejoindre des comités consultatifs municipaux ou des groupes de travail
- participer à des consultations publiques, des sondages ou des journées portes ouvertes
- faire du bénévolat pour des événements communautaires, des festivals ou des programmes de loisirs
- adhérer à des associations de quartier ou à des groupes communautaires
- participer à des conseils locaux (bibliothèque, patrimoine, arts, parcs)
- soutenir des initiatives communautaires telles que les journées de nettoyage ou de plantation d'arbres
- se tenir informé grâce aux bulletins d'information, aux réseaux sociaux et aux sites web municipaux

Conseil rapide pour les résidents : assistez à une réunion du conseil municipal, même virtuellement. Observer comment les décisions sont prises permet de mieux comprendre le fonctionnement réel du gouvernement local.

Conseil de pro : partagez vos expériences positives ou mettez en avant les services municipaux que vous appréciez. Les élus entendent souvent plus de critiques que de compliments, et savoir ce que les résidents apprécient les aide à prendre des décisions, en particulier lorsque des compromis difficiles doivent être faits au moment de l'élaboration du budget.

Même de petites actions telles que signaler un problème, assister à une consultation ou envoyer des commentaires constructifs contribuent à garantir que la communauté reflète les besoins et les priorités de ses résidents.

Mythes et réalités : Comment fonctionne vraiment votre gouvernement local

Les gouvernements locaux peuvent être complexes, et de nombreuses idées reçues, bien que compréhensibles, ne reflètent pas le fonctionnement des municipalités.

Voici les mythes les plus fréquents, accompagnés de faits clairs pour aider les résidents à naviguer en toute confiance dans leur administration locale.

Mythes	Réalités
Pouvoirs et prise de décision du conseil municipal	
« Le maire peut passer outre les décisions du conseil municipal. »	Le maire/président dirige les réunions, mais les décisions requièrent un vote à la majorité du conseil municipal. Dans certaines juridictions, la législation provinciale accorde des pouvoirs supplémentaires au maire ; toutefois, les décisions du conseil municipal doivent toujours respecter la loi et les processus de gouvernance établis.
« Le conseil municipal peut prendre des décisions quand il le souhaite. »	Le conseil ne peut prendre de décisions que lors des réunions officielles du conseil où les votes sont enregistrés.
« Les conseillers peuvent demander au personnel de régler mon problème. »	Les conseillers ne peuvent pas donner d'instructions au personnel. Les instructions proviennent du conseil dans son ensemble par l'intermédiaire de la direction générale, et les questions relatives aux services doivent passer par les systèmes de signalement officiels.
« Le personnel prend des décisions politiques. »	Le personnel fournit des conseils professionnels et apolitiques ; c'est le conseil qui prend les décisions.
« Les réunions à huis clos sont secrètes et suspectes. »	Les réunions à huis clos sont requises par la loi pour des sujets tels que le personnel, les questions juridiques, les négociations foncières et les questions protégées par la vie privée.
« Les municipalités peuvent dépenser « l'argent supplémentaire » comme elles le souhaitent. »	La plupart des fonds sont soumis à des restrictions et doivent être utilisés à des fins spécifiques (infrastructures, services publics, réserves).

Mythes	Réalités
Personnel, La direction générale et administration municipale	
« Le personnel prend les décisions de son propre chef. »	Le conseil municipal définit les orientations : le personnel met en œuvre les décisions du conseil municipal.
« La direction générale est un politicien. »	La direction générale est un fonctionnaire apolitique engagé par le conseil municipal pour gérer l'administration.
« Le maire est le supérieur hiérarchique de la direction générale. »	La direction générale rend compte au conseil dans son ensemble, et non à un seul membre.
« Les membres du conseil peuvent embaucher/licencier le personnel. »	Le seul employé du conseil municipal est la direction générale. Tous les autres membres du personnel sont gérés par l'administration (sauf dans les juridictions où le maire dispose de pouvoirs étendus, où la législation peut attribuer des pouvoirs supplémentaires au maire en matière d'emploi).
« Le personnel s'en fiche ou ne fait pas d'efforts. »	Le personnel travaille dans le respect de la législation, des normes de sécurité, des règles techniques et des limites financières, et la plupart des employés travaillent très dur pour fournir chaque jour des services essentiels.
« Les taxes municipales ne servent qu'à financer l'administration. »	L'administration ne représente qu'une petite partie du budget ; la plupart des impôts financent des services de première ligne tels que les routes, l'eau, les pompiers, les parcs et le déneigement.
Signalement de problèmes, engagement et participation du public	
« Si j'en parle à mon conseiller municipal, cela suffit. »	Les conseillers peuvent transmettre les préoccupations, mais les systèmes de signalement officiels (311, portails de services) déclenchent des mesures et un suivi.
« Si une réunion est diffusée en direct, je peux dire tout ce que je veux dans le chat. »	Les commentaires en ligne sont toujours soumis aux codes de conduite et aux lois sur la diffamation, et les individus peuvent également être tenus responsables en vertu des lois sur les droits de la personne et de la Charte.
« Mon commentaire lors d'une réunion oblige le conseil à agir immédiatement. »	Le conseil examine toutes les contributions, mais doit respecter les exigences légales, les budgets et les politiques lorsqu'il prend des décisions.

Mythes	Réalités
Lois, règlements, liberté d'information et transparence	
« Les municipalités peuvent adopter les règlements qu'elles souhaitent. »	Les règlements municipaux doivent être conformes aux lois provinciales/territoriales, à la Charte et à la législation en matière d'urbanisme.
« La liberté d'information signifie que la ville doit divulguer tous les documents. »	Les lois sur la liberté d'information protègent les renseignements personnels, juridiques, sécuritaires et relatifs aux employés, de sorte que tout ne peut pas être divulgué.
« Les décisions en matière d'urbanisme doivent être prises rapidement. »	L'urbanisme est un domaine hautement réglementé et technique, qui implique des examens techniques, des normes de sécurité, des contrôles environnementaux, la conformité juridique et la participation du public.
Aménagement, développement et utilisation des sols	
« Les municipalités peuvent approuver ou rejeter tout projet d'aménagement qu'elles souhaitent. »	Les décisions doivent être conformes au plan officiel, aux règlements de zonage, aux normes d'ingénierie, à la capacité de desserte et à la législation provinciale.
« L'aménagement est toujours politique. »	De nombreuses décisions en matière d'urbanisme sont d'ordre technique et juridique et impliquent des urbanistes, des ingénieurs et des exigences provinciales.
Qui fournit quels services ?	
« Tous les services gouvernementaux sont municipaux. »	De nombreux services sont provinciaux ou fédéraux (soins de santé, aide au revenu, éducation, autoroutes).
« Les municipalités contrôlent l'impôt sur le revenu ou l'aide au revenu. »	Il s'agit de responsabilités provinciales/fédérales.
« La municipalité est propriétaire de toutes les routes de la ville. »	Certaines routes sont des autoroutes provinciales ou appartiennent à des propriétaires privés.
Argent, impôts et dépenses	
« Les municipalités peuvent dépenser l'argent restant comme elles le souhaitent. »	Une grande partie des recettes doit être consacrée à des services spécifiques (services publics, routes, réserves).
« Les impôts ne servent qu'à financer l'administration. »	Les impôts fonciers financent un large éventail de services essentiels de première ligne, allant de la protection contre les incendies à l'approvisionnement en eau, en passant par le déneigement, les parcs et bien d'autres encore.
« Les municipalités peuvent avoir des déficits comme les autres gouvernements. »	Contrairement aux gouvernements fédéral et provincial, les municipalités doivent équilibrer leur budget chaque année. Elles ne peuvent pas enregistrer de déficit, c'est pourquoi une planification responsable des réserves est essentielle pour les réparations majeures, les urgences et les projets à long terme.

Message de clôture : Renforcer la démocratie, ensemble

Les gouvernements locaux fonctionnent mieux lorsque les résidents, le conseil municipal et le personnel municipal comprennent leurs rôles respectifs et travaillent ensemble dans le respect mutuel. Merci d'avoir pris le temps de vous informer sur le fonctionnement de votre municipalité. Votre engagement, qu'il s'agisse de signaler un problème, de participer à des consultations, de contacter votre conseiller municipal ou de voter, contribue à bâtir une communauté plus forte, mieux informée et plus solidaire.

Lorsque nous comprenons le système, nous pouvons contribuer à trouver des solutions, réduire la frustration et soutenir une démocratie locale plus saine pour tous.



Annexes

Annexe « A » : Contexte municipal dans le nord et les territoires

La gouvernance municipale dans les régions nordiques et territoriales du Canada s'inscrit dans un contexte géographique, économique et culturel distinct. Si les principes de gouvernance restent les mêmes dans tout le pays, les réalités de la prestation des services et du financement peuvent varier considérablement.

Coexistence des administrations municipales et autochtones

Dans de nombreuses communautés nordiques et éloignées, les gouvernements municipaux fonctionnent parallèlement aux gouvernements autochtones, les juridictions peuvent se chevaucher ou fonctionner en parallèle, et la collaboration et le partenariat respectueux sont essentiels à la prestation des services et au bien-être de la communauté. Ces relations sont façonnées par des traités, des accords d'autonomie gouvernementale et la législation territoriale.

Réalités financières uniques

Les municipalités du Nord et des territoires sont souvent confrontées à des assiettes fiscales locales limitées, à une forte dépendance à l'égard des transferts territoriaux et fédéraux, à des coûts de prestation de services par habitant plus élevés et à des dépenses accrues en matière de transport, de construction et d'entretien.

Les projets d'infrastructure peuvent nécessiter des garanties externes ou des modalités de financement spéciales en raison de l'accès limité aux marchés financiers.

Économies saisonnières

De nombreuses communautés nordiques fonctionnent selon des cycles économiques saisonniers, ce qui peut avoir une incidence sur les niveaux d'emploi, la stabilité des revenus, la demande de services et les délais de construction.

Ces réalités influencent la planification municipale, la budgétisation et les décisions à long terme en matière d'infrastructure.

Défis liés à la prestation de services

La distance, le climat et la disponibilité limitée de la main-d'œuvre peuvent avoir une incidence sur les délais d'intervention en cas d'urgence, l'entretien des infrastructures, le recrutement et la rétention de personnel qualifié, ainsi que l'accès à des services spécialisés.

Le personnel municipal remplit souvent plusieurs fonctions et doit trouver un équilibre entre des ressources limitées et les attentes élevées de la communauté.

Point clé à retenir pour les résidents

Les municipalités du Nord et des territoires fournissent des services essentiels dans des conditions particulières. Comprendre ces réalités permet d'expliquer pourquoi les coûts peuvent être plus élevés, pourquoi les délais peuvent varier et pourquoi la planification à long terme est particulièrement importante.

Les décisions municipales sont influencées par la géographie, le climat et les structures de financement qui échappent au contrôle local.

Annexe « B »: Explication du système de gouvernement municipal à deux niveaux

Certaines municipalités canadiennes fonctionnent selon un système à deux niveaux, dans lequel les responsabilités sont partagées entre deux niveaux d'administration locale. Comprendre cette structure aide les résidents à savoir où les décisions sont prises et quel organisme fournit des services spécifiques.

Municipalités de niveau supérieur

Les municipalités de niveau supérieur peuvent inclure :

- les régions
- les comtés
- Les districts

Elles fournissent souvent des services qui profitent à plusieurs communautés, tels que :

- Routes régionales
- Services sociaux
- Santé publique
- Gestion des déchets
- Services paramédicaux

Les conseils supérieurs peuvent être composés :

- Les maires des municipalités de niveau inférieur, ou
- de conseillers élus spécifiquement pour le niveau supérieur

Note : Les structures de gouvernance municipale varient à travers le Canada. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, les municipalités fonctionnent dans un système de commissions de services régionaux (CSR), qui coordonnent certains services régionaux tels que l'aménagement du territoire, la gestion des déchets solides et la collaboration régionale.

Municipalités de niveau inférieur

Les municipalités de niveau inférieur comprennent :

- Les villes
- Les villes
- Canton
- Villages

Elles fournissent généralement :

- Routes locales et trottoirs
- Des installations de loisirs
- Bibliothèques
- Services d'incendie
- Application des règlements municipaux
- Services d'urbanisme et d'aménagement (dans de nombreux cas)

Pourquoi est-ce important ?

Dans les systèmes à deux niveaux, les impôts peuvent être collectés par un niveau et partagés, les décisions peuvent impliquer plusieurs conseils municipaux et la responsabilité des services peut ne pas correspondre aux frontières politiques locales. Cela peut parfois rendre plus difficile l'identification de l'instance à laquelle adresser ses préoccupations ou ses questions.

Point clé à retenir pour les résidents

Si vous ne savez pas quel niveau de gouvernement est responsable d'un service, contactez d'abord votre municipalité locale et le personnel pourra vous orienter vers le service ou l'organisme compétent.

Annexe « C » : Organismes de surveillance et outils de responsabilisation

La responsabilité municipale est soutenue par une série de mécanismes de surveillance, qui peuvent varier d'une province et d'un territoire à l'autre. Toutes les municipalités ne disposent pas des mêmes outils, mais toutes fonctionnent dans le cadre de cadres législatifs conçus pour garantir la transparence et l'équité.

Organismes de surveillance courants

Selon la juridiction, les municipalités peuvent avoir accès à :

- **Commissaires à l'intégrité** – supervisent la conduite des élus
- **Ombudsmen** – examinent les plaintes relatives à l'équité administrative
- **aux vérificateurs généraux** – qui effectuent des vérifications indépendantes et des examens de l'optimisation des ressources
- **Greffiers municipaux** – veillent au respect des procédures et à la transparence

Certaines municipalités partagent des services de surveillance ou s'appuient sur des bureaux provinciaux.

Rôle des organismes de surveillance

Les organismes de surveillance peuvent :

- Examiner les plaintes
- Interpréter les codes de conduite
- Enquêter sur les questions de procédure
- Formuler des recommandations

Ils **ne** peuvent **pas** :

- Annuler les décisions du Conseil
- Diriger les opérations du personnel
- Agir en tant que défenseurs des individus

En l'absence d'organismes de surveillance

Dans les municipalités qui ne disposent pas d'agents de surveillance officiels, les procédures de plainte établies s'appliquent toujours, les greffiers ou les directeurs généraux peuvent conseiller les résidents sur les mesures à prendre, et la législation provinciale prévoit des mécanismes de responsabilisation.

Point clé à retenir pour les résidents

Les structures de surveillance varient, mais la responsabilité est un principe fondamental de la gouvernance municipale. Le recours à des procédures officielles permet de garantir que les préoccupations sont examinées de manière équitable et objective.

Annexe « D » : Structures municipales spécifiques à l'Ontario

Les administrations municipales du Canada suivent de nombreux principes communs, mais l'Ontario dispose d'un certain nombre de structures de gouvernance et de prestation de services uniques qui peuvent sembler différentes de celles des autres provinces et territoires. Cette annexe fournit un contexte général pour aider les résidents à comprendre pourquoi les rôles, les services et la prise de décision des municipalités peuvent sembler plus complexes dans les communautés ontariennes.

Administration municipale à deux niveaux

De nombreuses municipalités de l'Ontario fonctionnent selon un système à deux niveaux composé :

- Les municipalités de niveau supérieur (régions ou comtés) et
- les municipalités de niveau inférieur (villes, communes, cantons ou villages)

Dans ces systèmes :

- Certains services sont fournis par le niveau supérieur (tels que les services sociaux, la santé publique ou les routes principales).
- D'autres services sont fournis par le niveau inférieur (tels que les routes locales, les loisirs, les bibliothèques et l'application des règlements municipaux).
- Certains conseils sont composés de maires de municipalités de niveau inférieur, plutôt que de conseillers élus directement au niveau supérieur.

Cette structure peut rendre moins claire la responsabilité d'un niveau de gouvernement particulier pour un service ou une décision donnée.

Conseils régionaux d'administration des services sociaux (CRASS)

Dans de nombreuses régions de l'Ontario, les conseils d'administration des services sociaux de district sont chargés de fournir des services tels que le logement social, l'aide sociale, les services de garde d'enfants et les programmes pour les sans-abri.

Ces conseils fonctionnent indépendamment des conseils municipaux et ont leurs propres structures de gouvernance, même si les municipalités contribuent souvent à leur financement.

Responsabilités municipales élargies

Contrairement à la plupart des provinces, les municipalités de l'Ontario peuvent être responsables des foyers de soins de longue durée, des services paramédicaux et de certaines fonctions de santé publique.

Dans d'autres provinces, ces services sont généralement fournis directement par les gouvernements provinciaux. Cette différence peut avoir une incidence considérable sur les budgets municipaux, la dotation en personnel et les attentes en matière de services.

Pouvoirs étendus du maire

Certaines municipalités de l'Ontario fonctionnent selon les pouvoirs étendus du maire prévus par la loi, qui peuvent conférer au maire des pouvoirs supplémentaires en matière de direction de certaines fonctions du personnel, de préparation du budget et de structure organisationnelle.

Ces pouvoirs sont définis par la législation provinciale et ne s'appliquent qu'à certaines municipalités. Même lorsque le maire dispose de pouvoirs étendus, les conseils municipaux continuent de fonctionner collectivement et les municipalités doivent respecter la législation provinciale.

Point clé à retenir pour les résidents

Les municipalités de l'Ontario peuvent sembler plus complexes, car les services sont partagés entre plusieurs organismes, le pouvoir décisionnel peut être réparti différemment et les responsabilités peuvent différer considérablement de celles d'autres provinces.

Les résidents sont encouragés à consulter le site web de leur municipalité ou le bureau du greffier pour comprendre comment les services locaux et les structures de gouvernance s'appliquent dans leur communauté.

